

## Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Document cadre

---

21 juin 2024

## EDITO

Le Contrat de Ville de la CALL dit « Engagements quartiers 2030 » constitue notre cap pour les 6 ans à venir en faveur de la transformation sociale des 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Parce que l'on a souhaité une vision partagée et consensuelle des grands enjeux à relever, il est le fruit d'une concertation citoyenne, institutionnelle et technique qui a mobilisé 550 personnes.

Ce Contrat de Ville est le socle et l'ensemblier à partir duquel nous devons nous mobiliser collectivement et efficacement pour changer les conditions de vie des 55 000 habitants concernés. Pour y parvenir plusieurs défis sont à relever.

D'abord il faudra que les habitants puissent véritablement y prendre part. C'est pourquoi nous avons intégré le Labo de la participation des habitants, expérimenté depuis 2023, dans notre gouvernance renouvelée.

Ensuite, notre trajectoire vers un projet de développement social innovant impose un renforcement de la mobilisation du droit commun. La Politique de la Ville est une politique transversale, supplétive. Elle ne peut à elle seule régler les carences identifiées dans les QPV (en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de logement, etc.). Parce que le droit commun doit être une priorité et non une variable d'ajustement nous avons demandé des engagements formels des signataires et créé une instance de dialogue territoriale et de suivi du droit commun dédiée.

Enfin, parce que ce que l'on fait aujourd'hui est un héritage qu'on laisse, le sujet des transitions, nouveau en Politique de la Ville, s'est légitimement invité dans nos travaux. Les habitants des QPV sont les moins responsables mais les plus exposés. La notion de transition écologique renvoie donc à celle de justice sociale.

Même si notre ambition en matière de cohésion sociale est grande, notre Contrat de Ville se veut volontairement humble. Nous avons eu le souci de nous fixer des objectifs que l'on soit capable de tenir. Il se veut aussi pédagogique parce qu'il est nécessaire d'embarquer en toute conscience les habitants dans les projets qui les concernent. Il se veut surtout agile, non inscrit dans le marbre car susceptible d'évoluer en lien avec les modalités d'observation et d'évaluation qui ont été prévues.

Ce Contrat de Ville rassemble et nous ressemble autour d'une notion essentielle: la **SOLIDARITE !**

**Sylvain ROBERT,**  
Président de la CALL



**Alain BAVAY,** Vice-Président en charge  
de la cohésion sociale



## EDITO



Le nouveau contrat de ville « engagements 2030 » conclu avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ».

Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de

l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé,...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

**Jacques BILLANT**, Préfet du Pas-de-Calais

## FAIRE AUTREMENT...

Changer la forme, aller à l'essentiel, directement au fond, faciliter la compréhension des enjeux et des ambitions par toutes et tous etc. voilà dans quel esprit nous avons écrit ce document !

Synthèse de notre contrat de ville, nous avons voulu vous proposer en 30 pages un condensé de notre **ambition collective**, de nos **engagements** pour les **21 « Quartiers Politique de la Ville »** de notre territoire.

Pédagogique, ce document n'a pas pour but de « simplifier » de manière artificielle les enjeux et les objectifs de notre politique publique de cohésion sociale.

Il offre une vue d'ensemble de la **démarche de co-construction qui a mobilisé plus de 550 acteurs** (élus, techniciens, habitants) et qui a permis de **dessiner notre stratégie** en direction des **55 000 habitants** qui vivent dans nos quartiers pour les **6 années** à venir.

Pédagogique et sans détours, ce document se veut être le **socle à partir duquel tous les partenaires s'engagent** dans le but de prévenir et réduire les inégalités à l'œuvre en conformité avec la loi Lamy, la circulaire du 31 août 2023 relative aux contrats de ville 2024 2030 et l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024.

Cette synthèse, tout comme le contrat cadre auront vocation à évoluer au rythme de l'observation, de l'évaluation et des instances de pilotage et pourront ainsi donner lieu à des avenants qui traceront les changements de cap, les orientations nouvelles à suivre.

### # Sommaire

- Six mois de mobilisation et de participation !
- L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil
- A grands traits : le portrait de notre territoire et des QPV
- Nos engagements : 3 piliers stratégiques, 12 ambitions thématiques, 2 axes transversaux
- Piloter, animer, programmer, observer, coopérer, etc. Mode d'emploi

*« S'il n'y a que de la théorie c'est du bla-bla  
s'il n'y a que de la pratique c'est de l'activisme »*

*Paolo Freire*

## FAIRE AVEC LES HABITANTS ...

### Un contrat de ville qui s'inscrit dans une politique de cohésion sociale globale avec comme clé de voute la participation des habitants

La **participation des habitants** est au cœur de notre contrat de ville. Elle en constitue une ambition forte en **cohérence** et dans la **continuité** avec nos **engagements antérieurs**.

C'est donc logiquement que nous avons repris le contenu et les orientations qui sont nés d'une **réflexion collective** sur la redynamisation de la participation citoyenne qui a abouti à la rédaction collective de notre « **proclamation** »

Elle ambitionne en particulier de « **faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation de la participation des habitants** »

Ce texte est le fruit d'une démarche participative qui a mobilisé plus de 231 personnes (habitants, professionnels, associations, institutions, élus) entre octobre 2022 et janvier 2023.

Initiée et animée par la CALL avec le soutien de l'Etat et de la Région, elle s'est conclue par la formalisation d'un **engagement renouvelé et consolidé en matière de participation citoyenne** et à des propositions concrètes pour répondre aux enjeux de notre territoire et de ses habitants.

#### PROCLAMATION

**« Faire de notre agglomération un territoire participatif »**  
*Pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes, à toutes les échelles et dans la durée*

#### Préambule

*Ce document est la manifestation d'une ambition partagée de s'engager autrement et plus fortement encore sur le terrain de la participation des habitants.*

*Il repose sur une envie collective de contribuer à l'amélioration globale du territoire et au renforcement de la démocratie participative.*

*Il affirme des valeurs et une volonté de faire de la participation non pas seulement un but, mais aussi un moyen de répondre à des défis et des besoins plus larges.*

*Il propose de nouvelles façons de travailler en privilégiant le travail en réseau, la mutualisation et la coopération entre les différentes parties prenantes qui agissent au quotidien pour le développement de notre territoire.*

*Cette proclamation est un appel au changement autant qu'une première action d'un collectif d'acteurs convaincus du sens et de l'efficacité de la participation citoyenne.*

*C'est surtout une invitation adressée à toutes et à tous de rejoindre cette dynamique et de participer en particulier à son « labo » :*

*Pour nous, la participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.*

**#1**

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Six mois de mobilisation  
et de participation.**

**Le choix de coconstruire  
notre contrat de ville**



# INTELLIGENCE COLLECTIVE & CONCERTATION CITOYENNE

Le contrat de ville « engagements Quartiers 2030 » a fait l'objet d'une **large concertation**.

Ouverte et pragmatique, cette démarche aura permis de mobiliser **plus de 550 personnes** entre octobre 2023 et mi-mars 2024, de partager une vision des inégalités à l'œuvre sur le territoire et des enjeux locaux les plus prégnants (diagnostic) pour débattre des possibles, des priorités et enfin des orientations et objectifs qui nous guideront pour les 6 années à venir.

Animée par le COPAS et JS en lien avec direction cohésion sociale de la CALL, elle a privilégié la rencontre, les débats, l'expression et les contributions au plus près des réalités de terrain.

La recherche du consensus, la capacité à s'engager dans la durée (au-delà du simple « engagement moral »), et la nécessaire mise en mouvement de tous les acteurs auront guidé les échanges, le travail collectif et les décisions.

Cette démarche n'aurait pas pu se mettre en place sans l'expérimentation et le travail préalable menés en 2022, en particulier dans le cadre de la politique de la ville :

- Évaluation participative du contrat de ville 2014-2020
- Réflexion collective sur la redynamisation de la participation citoyenne ayant donné lieu à une « **proclamation** » (cf. [annexe](#))

C'est donc dans la concertation et collectivement qu'a été écrite cette nouvelle partition pour notre territoire.

**Phase 1 : « du diagnostic aux enjeux et priorités pour notre territoire »** [octobre/novembre 2023]

- **Sollicitation / contributions du Labo de la participation**
- Groupe de travail partenarial ; Comité de pilotage
- **3 rencontres territoriales** (14 et 15 novembre 2023)
- Comité de pilotage n°2 : 30 janvier



**Phase 2 : définir collectivement le « comment » : Gouvernance, plan d'action / orientations opérationnelles...**[déc.23 /février 2024]

- **5 chantiers participatifs** (12, 19, 22 février 2024)
- **Participation du "Labo » de la participation**
- Des propositions pour alimenter concrètement le contrat de ville



**Phase 3 : rédaction du contrat de ville – en continu ...**[en continu – signature au 31 mars 2024]

- Mise en commun de l'ensemble des contributions
- Un document fruit d'une dynamique participative, appropriable et accessible dans sa forme
- Comité de pilotage – 25 mars 2024

## #1 - En chiffres

### Concertation citoyenne

- 5 rencontres du **Labo de la participation** : 15 mai (CALL) : 42 participants ; 4 juillet (CALL) : 58 participants ; 26 septembre (Mazingarbe) : 65 participants ; 27 novembre (Wingles) : 52 participants ; 23 mars (Avion) : 70 participants
- Contributions sur <https://quartiers2030.anct.gouv.fr> : 67 (total de 465 pour le département)

**TOTAL : 354 participants**

### Concertation technique et institutionnelle

- **Groupe technique partenarial** (Etat, Région, Département, CAF, directions thématiques de la CALL (4 réunions : 10 octobre, 30 novembre, 9 janvier ; 11 mars)
- Entretiens partenaires complémentaires : Mission Bassin Minier, France Travail
- **Trois rencontres territoriales : 82 participants**
- **5 chantiers participatifs : 151 participants**

**TOTAL : 230 participants**

La quasi-totalité des communes, des partenaires institutionnels (Région, Département, France Travail, bailleurs, etc.)

### Pilotage

- 12 octobre : comité de pilotage de lancement
- 29 novembre : commission Développement social
- 30 janvier : comité de pilotage n°2 : validation du diagnostic et des priorités & suite de la démarche de co-construction
- 25 mars : comité de pilotage n°3 : validation du contrat cadre



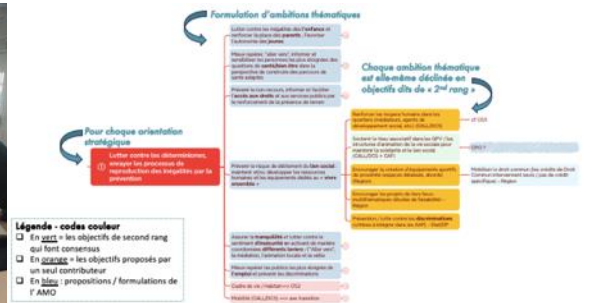
# #1 - Intelligence collective en images

Les « Rencontres territoriales » : 82 participants



Les rendez-vous du labo de la participation : 287 participants

Groupe Technique Partenarial  
4 réunions de travail



5 Chantiers participatif : gouvernance, mobilisation du droit commun, plan d'action, évaluation, observation, transitions : 151 participants

## # 1.3 Coconstruire le contrat de ville en cohérence et dans la continuité avec nos engagements en faveur de la participation

### Extraits et grands principes de la « proclamation »

- **Notre approche, notre définition**

La participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

La participation c'est une démarche concrète qui consiste essentiellement à changer de regard et de pratique pour permettre aux habitants de prendre part à des décisions qui les concerne.

La participation des habitants n'est pas un dispositif qui viendrait s'ajouter ou seulement s'articuler aux dispositifs déjà existants.

- **La participation des habitants, un enjeu majeur qui nous engage tous à « agir autrement »**

Si sur notre territoire le terrain n'est pas vierge et les initiatives nombreuses, diverses et riches sur le terrain de la participation, la participation des habitants reste un enjeu majeur

- un enjeu démocratique,
- un enjeu en termes de développement du territoire,
- un enjeu qui fait écho aux politiques d'éducation populaire, dans un souci d'ascendance et de développement des capacités et du pouvoir d'agir,
- un enjeu institutionnel qui renvoie à nos postures et manières d'agir avec les uns et les autres.

Habitants, associations, professionnels, élus et institutions, nous avons tous conscience qu'il est nécessaire de « faire autrement » pour inciter chaque personne dans les projets qui les concernent, pour agir en référence à des orientations fortes et concrètes et expérimenter la co-construction d'une vraie politique publique autour de ce sujet.

- **Une conviction partagée que la participation contribue globalement au développement du territoire**

Si chaque action participative a ses propres objectifs, concerne différents terrains (social, urbain, économique, environnement, etc.) et se déroule à différentes échelles (quartier, ville, bassin de vie, etc.), nous pensons que la participation des habitants répond à des enjeux plus globaux à une échelle plus large que celle de sa mise en œuvre concrète.

Ainsi elle est un objectif ET un moyen pour....

- Contribuer à la transformation sociale, environnementale et économique du territoire
- Améliorer nos politiques publiques en associant les habitants à leur définition, mise en œuvre et évaluation
- Faire naître des idées, actions, projets par les habitants (et enrichir les ressources et le bien être sur le territoire)

- **Agir concrètement et se donner les moyens !**

Parce que nous avons conscience que la participation ne se décrète pas et nécessitera du temps pour se développer à tous les niveaux de l'action publique, nous avons fait le choix de **FAIRE DE LA COHÉSION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION** pour aller vers une extension progressive de la participation dans les autres politiques publiques.

- **Le « labo » des acteurs de la participation : un outil au service de notre ambition**

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

#2

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

## L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil



# EN UN CLIN D'OEIL

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements **dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Article 1 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy)

## La politique de la ville, quelques rappels

**Agir en partenariat pour réduire les inégalités** : La Politique de la Ville est une **compétence obligatoire de la CALL**. Il s'agit d'une politique publique partenariale qui répond à une ambition principale : améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté sur les territoires que l'on appelle les « quartiers politiques de la ville » (QPV).

Notre territoire compte 21 QPV (19 communes sont concernées sur les 36 de la CALL). Cette géographie prioritaire a été récemment réformée

La Politique de la Ville est « globale » et intervient dans **plusieurs domaines** :

- Le social (santé, éducation, pauvreté, discriminations ...)
- L'urbain (espace public, logement, équipements ...)
- Le développement économique et l'emploi (insertion professionnelle, création d'entreprises ...)
- La participation des habitants.

Mobiliser le **droit commun** (les moyens et ressources « ordinaires » des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) **ET des moyens spécifiques...** pour faire levier.

L'atteinte des objectifs de notre contrat de ville repose donc sur notre capacité à mobiliser les ressources « ordinaires » (des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) et des moyens supplémentaires.

## Notre contrat de ville

### Quoi et pourquoi ?

Une **stratégie** pour **prévenir et réduire les inégalités...** et changer le portrait de notre territoire

- 3 piliers stratégiques (orientations stratégiques)
- 12 ambitions thématiques
- 2 axes transversaux

### Qui, pour qui et où ?

- Pour les 55 000 habitants des 21 QPV de l'agglomération
- En associant et en mobilisant tous les partenaires, publics et privés qui agissent pour améliorer les conditions de vie et développer le pouvoir d'agir des habitants

### Comment et quand ?

- A travers un **contrat** (le contrat de ville); piloté par la CALL, qui nous **engage** tous, individuellement et collectivement ; un contrat qui mobilise des partenaires pour une **durée de 6 ans**
- En mettant en **cohérence et en convergence tous les moyens** (de droit commun ou spécifiques) pour soutenir des **plans d'action** et une **programmation** qui répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés

# EN UN CLIN d'ŒIL : territoires d'intervention

19 communes, 21 quartiers, 55 000 habitants (soit un quart de la population de la CALL)

Cf. décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

## Evolution de la géographie prioritaire

2014	2024
19 communes	19 communes
21 Quartiers	21 Quartiers
47 800 habitants	55 000 habitants

- Aucun quartier sortant
- 4 quartiers maintenus en l'état ;
- 15 quartiers aux contours modifiés (sortie d'Eleu-dit-Leauwette et entrée de Noyelles-sous-Lens)
- Une augmentation de 15,06 % du poids population.

Données et cartes par QPV 2024 sur : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/CV219>

Cf. Circulaire du 31 aout 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville

Libellé QP	Commune	Population 2014	Population « Quartiers 2030 »
Camus	ANGRES	1 500	1 500
République – Cité 4	AVION	4 200	5 200
Cité Des Brebis	BULLY-LES-MINES, MAZINGARBE	2 000	2 000
Cité Du Transvaal – Centre	BILLY-MONTIGNY, FOUQUIERES-LES-LENS	1 600	1 700
Cité 5 – Cité 11	GRENAY, LOOS-EN-GOHELLE	3 500	4 300
Cité Bellevue	HARNES	2 100	2 700
Saint-Elie – Fosse 13	DOUVRAIN, HULLUCH, HAISNES	1 500	1 600
Cité 12 – 14	LENS	1 900	3 100
Grande Résidence	LENS, LOISON-SOUS-LENS, VENDIN-LE-VIEL	4 100	4 300
Cité 2	LENS	1 500	1 500
Sellier Cité 4	LENS	1 500	1 800
Calonne – Marichelles – Vent de Bises	LIEVIN	6 000	6 300
Les Hauts de Liévin – Résidence des Provinces – Cités 9-9bis	LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE	4 700	4 700
Blum – Salengro – 109	LIEVIN	2 000	2 500
3 Cités	MAZINGARBE	1 200	1 500
Cité 10	SAINS-EN-GOHELLE	1 400	1 400
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	AVION, SALLAUMINES	3 700	4 100
Du 3/15	MERICOURT, SALLAUMINES, NOYELLES-SOUS-LENS	1 200	2 600
Cité Des Taberneaux	WINGLES	2 200	2 200
<b>TOTAL</b>		<b>47 800</b>	<b>55 000</b>

### 3 QPV à cheval entre la CAHC et la CALL :

- Languedoc - Cité 10 (Billy-Montigny, Rouvroy)
- La Plaine Du 7 (Courrières, Fouquières-lès-Lens, Montigny-en-Gohelle)
- Quartier Du Maroc - La Canche (Méricourt, Rouvroy)

Des « **territoires vulnérables** » pourront compléter la liste des quartiers prioritaires s'ils répondent aux critères suivants :

- Une densité de population inférieure à 1000 habitants
- Un revenu médian constaté inférieur au revenu médian de l'unité urbaine
- Un diagnostic de vulnérabilité partagé par le Conseil départemental, le Conseil Régional, la CAF et la CALL
- Des caractéristiques de la population qui établissent une situation de pauvreté (composition des familles, taux de chômage, taux de formation inférieur ou égal au niveau bac, etc.)

Les crédits pouvant être mobilisés pour ces territoires représenteront maximum **2,5% de l'enveloppe départementale** du programme 147.

Le comité de pilotage recensera chaque année les candidatures des communes et dressera une liste des territoires vulnérables intégrant le contrat de ville si ces derniers répondent aux critères.

#3

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**A grands traits...**

**Portrait de notre territoire  
et des Quartiers Politique  
de la Ville (QPV)**

## DIAGNOSTIC PARTAGE

### Quelques éléments saillants (« données froides »)

**23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414).**

La photographie statistique du territoire et de ses inégalités n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau.

Elle montre objectivement que les 55414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos en Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec les scores départementaux, régionaux ou nationaux).


Autrement dit, ce panorama justifie d'agir fortement pour réduire les inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

*« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune et les inégalités ont tendance à s'accroître »*

**Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :**

<b>Monoparentalité</b> 15,8% c'est le taux d'allocataires monoparents à la CALL (2019)	Jusqu'à 1,4 fois plus (comparaison QPV/CALL)	des écarts pour 69% des QPV.
<b>Moins de 25 ans</b> taux de moins de 25 ans est de 32,1% à la CALL	Jusqu'à 1,3 fois plus (comparaison QPV/CALL)	des écarts pour 55% des QPV

**Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :**

Revenus		
A la CALL	Dans les QPV	Comparaison QPV/CALL
17 020 €, c'est la médiane des revenus disponible 2020 pour la CALL	Pour les QPV, c'est 10 619€	C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France)
<ul style="list-style-type: none"><li>Pas de Calais : 19 110€</li><li>Hauts de France : 20 000€</li><li>France : 21 950€</li></ul>		 Les écarts se sont accentués pour 72% des QPV

Pauvreté		
36,1% des habitants de la CALL sont en situation de pauvreté (Taux de pauvreté à 60% revenu déclaré 2019)	Le taux varie entre un mini de 53,9% (Quartier Saint-Elie - Fosse 13) à un maxi de 70,5% (Grande Résidence)	C'est de 1,4 à 2 fois plus



Pour plus de détails sur les données statistiques, cf. annexes

# DIAGNOSTIC PARTAGE

## Quelques éléments saillants (« données froides »)

<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une agglomération très vulnérable au plan de la santé avec des QPV présentant des enjeux prégnants. Peu/pas d'indicateurs disponibles à l'échelle des QPV</li><li>• Une espérance de vie parmi les plus faibles des HDF.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• National] Plus de la moitié de la population en QPV est en <b>surpoids</b>, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une <b>alimentation moins équilibrée</b>.</li><li>• National] En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent <b>avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières</b> au cours de l'année écoulée</li></ul>
<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une population des QPV <b>faiblement diplômée</b></li><li>• Des collèves REP marqués par <b>une ségrégation sociale importante</b></li><li>• Des jeunes des QPV en rupture : un taux de <b>NEETs</b> très important sur les QPV</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• C'est jusqu'à 1,5 fois plus (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS</li><li>• Indice de position sociale - IPS faible : De 76,1 à 91,1</li><li>• L'ensemble des QPV compte des taux supérieurs à celui de la CALL (de 32% à 47% des jeunes non scolarisé et sans emploi) : c'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL. (<i>sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 67% des QPV par rapport à la CALL.</li></ul>
<b>Logement / Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une prédominance des logements sociaux</li><li>• Des logements pour une majorité mal isolée et/ou de mauvaise qualité</li><li>• Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949</li><li>• Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances</li><li>• Des quartiers spécialisés sur des logements hautement sociaux (financements PLAI et/ou PLUS avant 77)</li></ul>	
<b>Transition écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des conditions de vie particulièrement difficiles : des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement climatique</li></ul>	<p>Au plan national (données ANRU 2022)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 70% des habitants des QPV confrontés à une température trop haute dans leur logement pendant l'été (contre 56 % au niveau national),</li><li>• 52 % à une température trop basse pendant l'hiver (contre 35 %).</li><li>• + de 50% de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier</li></ul>



# DIAGNOSTIC PARTAGE

## Quelques éléments saillants (« données froides »)

### Emploi – développement économique

#### Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL

	A la CALL	Dans les QPV
<b>RSA</b>	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de <b>20,4 %</b> à la CALL	<b>27%</b> dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mini : 19,95% pour les 3 cités ;</li><li>▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre</li></ul>
<b>Taux d'emploi 15 – 64 ans</b>	<b>53,6%</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%)</li></ul>	<b>40%</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)</li></ul>
<b>Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)</b>	<b>30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL</li></ul>	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL (sur la période d'observation 2009 – 2020)**
  - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
  - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV (sur la période d'observation 2017 – 2023) : +56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**.
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

# DIAGNOSTIC PARTAGE : la vision du terrain

## Quelques éléments saillants (« données qualitatives »)



### Validation

Les acteurs **confirment** les données « froides » et enrichissent le diagnostic de leur **vision de terrain**

### Enrichissement

- La situation des habitants des QPV s'est probablement **dégradée** à la suite de la crise sanitaire et dans un contexte d'inflation.
- Les **facteurs** qui permettent d'expliquer ces inégalités sont **multiples, à la croisée de plusieurs thématiques** (santé et éducation, santé mentale et vivre ensemble, mobilité et emploi, transition écologique et pauvreté, numérique et accès aux droits, etc.). Il est plus pertinent pour les acteurs d'appréhender ces difficultés de manière dynamique, comme la résultante de **processus**.
- Certaines thématiques sont par ailleurs à considérer de manière transversale en particulier la « transition écologique », « la participation des habitants ».

### Implications pour le contrat de ville

- L'approche par thématiques est limitante (chacune présente des enjeux forts et des interactions entre elles qui méritent d'être prises en considération) et ne résiste pas à l'importance d'aborder les situations des personnes et les enjeux des QPV de manière **globale**.
- Le but du contrat de ville est de ce fait **double** :
  - **prévenir** les risques de basculement dans la précarité, enrayer ce processus de reproduction des inégalités;
  - agir pour permettre aux habitants des QPV de retrouver du **pouvoir d'agir** et en privilégiant un accompagnement dans des logiques de **parcours** continus.
- La **présence sur le terrain** devient dès lors cruciale (pour repérer, prévenir et accompagner les habitants). Renforcer la présence et les compétences des acteurs de terrain devient un objectif et un moyen du contrat de ville.

# #4

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Notre stratégie et nos engagements :**  
**3 piliers stratégiques,**  
**12 ambitions thématiques,**  
**2 axes transversaux**

# METHODE & CHEMINEMENT : LIRE TERRITOIRE POUR DIRE CE QUE L'ON VISE

La démarche de co-construction du contrat de ville a suivi un parcours progressif, une logique **d'élaboration d'une politique publique qui part de l'observation des enjeux de terrain pour affirmer une ambition, bâtir une stratégie d'action**

## Comprendre...



- Des données « froides » qui font état d'inégalités fortes, multiples et qui tendent à s'accroître.
- Des acteurs (diagnostic qualitatif) qui observent des situations qui se dégradent, des « basculements » dans la pauvreté, de la reproduction d'inégalités.
- Des habitants qui insistent sur les enjeux de santé, de mobilité, de vivre ensemble (labo de la participation) mais également de tranquillité et d'emploi (enquête ANCT).

## Un diagnostic partagé...



## (Ré)affirmer des priorités et principes d'intervention

- Remettre de l'humain dans les quartiers.
- Prévenir les risques de basculement et agir à des moments clés, charnières (processus).
- Agir en favorisant les logiques de parcours.
- Aborder les personnes comme les quartiers de manière globale (et non seulement selon une approche thématique).

## ... pour agir



Une **stratégie** construite autour de 3 piliers (orientations stratégiques)

- Prévenir/repérer
- Agir
- Coopérer

12 ambitions thématiques et 2 enjeux transversaux (transition écologique et participation des habitants)

# Engagements Quartiers 2030

## Un contrat de ville structuré en 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions thématiques déclinés en objectifs opérationnels et 2 axes transversaux

① PREVENIR - REPERER : Lutter  
contre les déterminismes,  
enrayer les processus de  
reproduction des inégalités par  
la prévention

② AGIR : Favoriser l'initiative,  
l'émancipation, redonner du  
pouvoir d'agir aux habitants en  
favorisant l'action collective, la  
proximité et les logiques de  
parcours

③ COOPERER : Être au plus près,  
adapter nos modes  
d'intervention sur le terrain :  
présence et coopération

Participation des habitants

Transition écologique

- 2 piliers qui concernent directement les habitants des QPV
- Chaque pilier indique d'emblée des leviers d'action (via la prévention pour le 1<sup>er</sup> pilier, via l'action collective, la proximité et les logiques de parcours pour le second )
- Chaque pilier se décline ensuite autour d'ambitions thématiques, elles-mêmes déclinées en objectifs dits de « second rang »

1 pilier qui concerne davantage les professionnels, les manières d'agir, les logiques et principes d'intervention des acteurs sur le terrain

2 axes transversaux : L'axe « participation » renvoie à la **proclamation** du collectif des acteurs – janv. 23 :  
« FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

# La structuration de notre contrat de ville : 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions déclinées en objectifs opérationnels

Engagements Quartiers 2030			
3 piliers stratégiques	<p><b>① PREVENIR - REPERER</b> : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes</p>	<p><b>② AGIR</b> : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours</p>	<p><b>③ COOPERER</b> : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération</p>
12 ambitions	<p><b>①</b> Repérer, observer pour mieux prévenir les inégalités dès <b>la petite enfance</b> et jusqu'à l'autonomie des <b>jeunes</b>, en impliquant les <b>parents</b>. <span style="float: right;">⑩</span></p> <p><b>②</b> Prévenir le <b>risque d'isolement</b> par des interventions de <b>grande proximité et éviter le non-recours</b>. <span style="float: right;">⑲</span></p> <p><b>③</b> Mieux repérer, "aller vers", informer et sensibiliser les personnes les plus éloignées des questions de <b>santé/bien-être</b> dans la perspective de construire des parcours de santé adaptés. <span style="float: right;">⑩</span></p> <p><b>④</b> Favoriser de manière coordonnée l'"Aller vers", la médiation, l'animation locale et la veille pour lutter contre le sentiment <b>d'insécurité</b> et <b>assurer la tranquillité</b>: <span style="float: right;">⑨</span></p>	<p><b>①</b> Soutenir la <b>réussite éducative</b> via le développement de parcours éducatifs globaux et renforcer la place des <b>parents</b>. <span style="float: right;">⑫</span></p> <p><b>②</b> Améliorer la <b>santé</b> dans les QPV et développer les parcours santé avec les habitants (Santé / Bien-être). <span style="float: right;">⑩</span></p> <p><b>③</b> Poursuivre et développer les actions en faveur de l'amélioration du <b>cadre de vie</b> et de l'habitat. <span style="float: right;">⑲</span></p> <p><b>④</b> <b>Accompagner les habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne</b> en maintenant des ressources humaines et en luttant contre l'illectronisme (Accès aux droits et aux services publics). <span style="float: right;">⑥</span></p> <p><b>⑤</b> Faciliter l'accès à <b>l'emploi</b> et agir pour le <b>développement économique</b> dans les quartiers. <span style="float: right;">④②</span></p>	<p><b>★</b> <b>Renforcer la proximité et la présence sur le terrain</b> (médiation, permanences, soutien aux porteurs de projet, etc.) en <b>effectifs</b> et en <b>qualité</b>. <span style="float: right;">⑮</span></p> <p><b>★</b> Mettre en place des <b>lieux / instances d'observation et de veille</b> élargis, décloisonnés. <span style="float: right;">⑦</span></p> <p><b>★</b> Développer le <b>travail en réseau, la coopération, les formations communes</b> ; mutualiser les outils et les données. <span style="float: right;">⑤</span></p>

### Engagements Quartiers 2030 - 2 axes transversaux

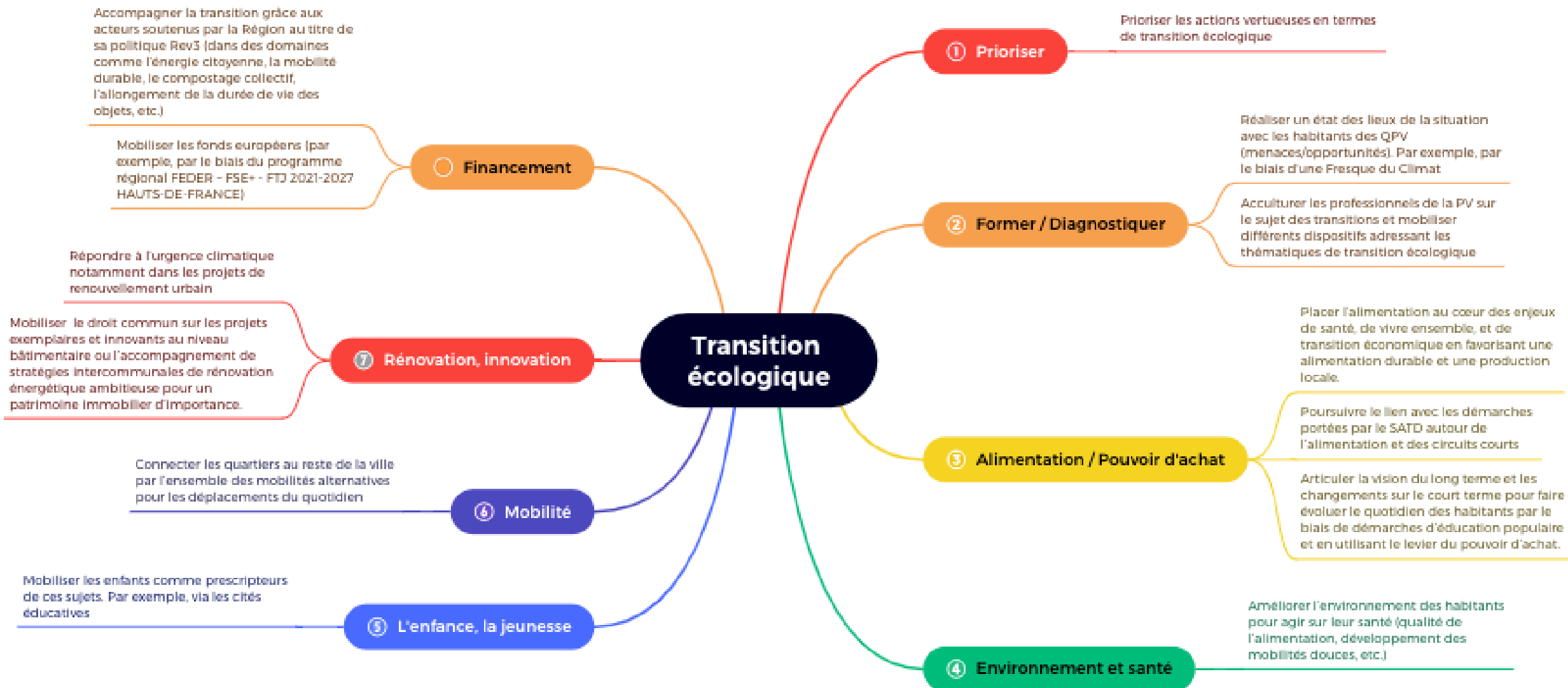
#### Participation des habitants

- 1 Augmenter l'engagement des habitants des QPV dans les programmes existants et augmenter le nombre de projets initiés par ces habitants. -23
- 2 Mettre en place des dispositifs participatifs spécifiques pour les enfants et les jeunes des QPV -1
- 3 Former l'ensemble des professionnels et associations aux pratiques de participation -7

#### Transition écologique

- 1 Prioriser -1
- 2 Former / Diagnostiquer -3
- 3 Alimentation / Pouvoir d'achat -3
- 4 Environnement et santé -1
- 5 L'enfance, la jeunesse -1
- 6 Mobilité -1
- 7 Rénovation, innovation -2
- Financement -2

# L'axe transversal « Transition écologique »





**#5**

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Piloter le contrat, animer le réseau, programmer les actions, observer, évaluer coopérer, etc.**

**Mode d'emploi**

# UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE

*La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à définir notre gouvernance\* et notre organisation en capitalisant d'une part sur la période précédente et d'autre part en reconfigurant certaines instances et leurs objectifs.*

Pour une « animation toujours plus prospective » .

Si l'administration du contrat de ville (instruction et gestion de la programmation) est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour **faire vivre une dynamique coopérative, répondre aux enjeux de notre territoire et être au rendez-vous de notre stratégie** pour nos 19 QPV et leurs habitants.

Les principes qui nous ont guidé :

- L'**articulation** et la complémentarité entre l'**agglomération** et **villes** ; entre les niveaux **stratégiques/politiques, techniques/partenariaux** et le **terrain/réseau**.
- Le **renforcement de l'engagement** des signataires et partenaires et du suivi du droit commun.
- La recherche de « souplesse » et de **pragmatisme** (le contrat de ville n'est pas un document « figé dans le marbre », il sera amené à évoluer et donnera lieu à des avenants débattus et validés en comité de pilotage).
- L'**intelligence collective** et la **participation** (notamment des habitants) dans le but de faire émerger les contributions, débats au fil des 6 ans du contrat pour en ajuster les objectifs au besoin.
- L'intégration de l'**évaluation** et de l'**observation** comme deux missions clés pour piloter notre contrat de ville.

*\*Dans le respect de l'article 6 de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy) et de l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024*

## « Qui fait quoi ? » en bref

- L'**Etat** et la **CALL co-pilotent** le contrat de ville, en associant les communes et l'ensemble des partenaires signataires. Ils sont garants du respect du cadre stratégique (piliers, ambitions, objectifs).
- La **CALL anime** le contrat de ville à l'échelle de l'agglomération, en s'appuyant sur différentes instances, commissions, rencontres du réseau en réunissant les services de l'ensemble des acteurs concernés et volontaires.
- Les **communes animent** le contrat de ville à l'échelle de chaque quartier, en s'appuyant sur les acteurs et habitants dans la proximité.
- La **CALL** et l'**Etat coordonnent** le contrat de ville, en associant les communes et l'ensemble des financeurs.

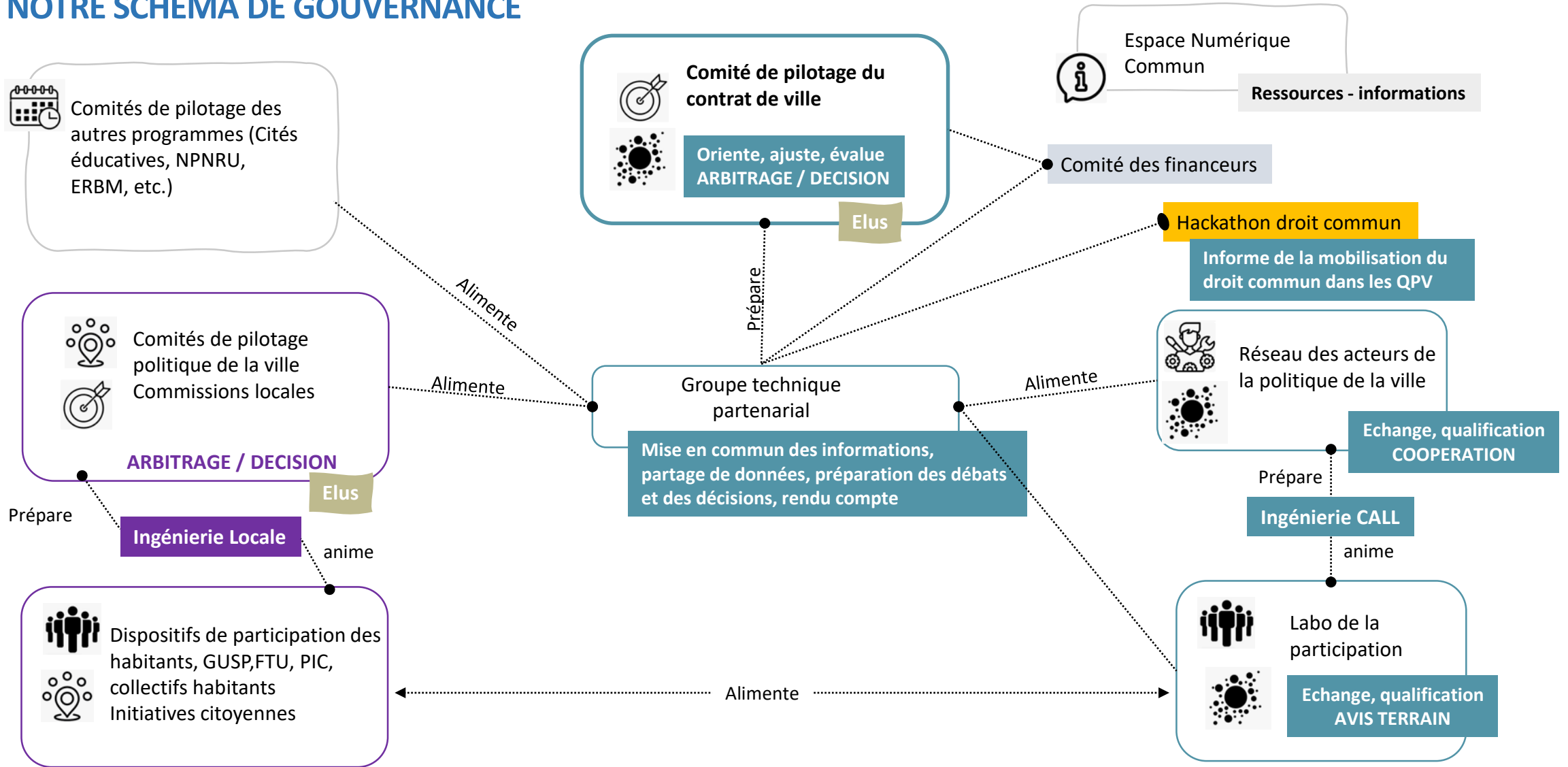
## Le rôle des communes :

- Décliner localement et mettre en œuvre les orientations stratégiques du contrat de ville.
- Mettre en œuvre et animer localement un comité de pilotage politique de la ville (intégrant les dispositifs connexes PRE, Cité éducative, NPNRU).
- Suivre techniquement et opérationnellement la programmation (appel à projet, CPO), et les dispositifs.
- Suivre et animer la participation des habitants.

## Le rôle de CALL :

- Piloter avec l'Etat le contrat de ville en tant que politique publique stratégique transversale en veillant au respect des orientations et des principes de gouvernance du contrat.
- Porter des actions structurantes à l'échelle intercommunale (financement et suivi d'actions, notamment en lien avec ses compétences ; AMI cohésion sociale, etc.).
- Soutenir, suivre et co-animer le Labo de la participation.
- Animer le réseau des acteurs de la cohésion sociale, capitaliser et diffuser des bonnes pratiques (pilier 3).

# NOTRE SCHEMA DE GOUVERNANCE



## Légende

-  Stratégique (élus)
-  Echelle Quartier / Commune
-  Habitants / citoyens
-  Ressources / information
-  Technique
-  Echelle agglomération / CALL
-  Programme / dispositif connexe

## « ZOOM » SUR QUELQUES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Notre crédo : des instances « vivantes », utiles, qui font sens, respectent nos principes de gouvernance et contribuent à l'atteinte des objectifs de notre contrat de ville. Des lieux qui permettent aux participants de porter un regard permanent sur l'atteinte des ambitions du Contrat de ville, autour de questions simples : Qu'est ce qui a été engagé dans le cadre du Droit Commun et des actions spécifiques pour nourrir nos ambitions ? Quels effets/impacts, le travail déployé a-t-il eu ? Quels ajustements sont nécessaires, que reste-t-il à accomplir pour parvenir aux objectifs fixés (Droit Commun/actions spécifiques) ?



### Comité de pilotage du contrat de ville



Orienté, ajuste, évalue  
ARBITRAGE / DECISION

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble des <b>signataires</b> du contrat de ville</li> <li>Ensemble des <b>partenaires</b> de la politique de la ville <i>(possibilité de mobilisation « à la carte » en fonction des thématiques à l'ordre du jour)</i></li> </ul> <p><i>C'est l'instance de débat et de décision qui regroupe les <b>élus</b> communautaires et municipaux, Vice Président en charge de la cohésion sociale et maires et les décideurs</i></p>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance et débattre des résultats des évaluations annuelles et des travaux d'observation</li> <li>Echanger et faire le point de l'état de la mobilisation des moyens de droits commun et des crédits spécifiques dans les QPV et interpellé en cas de besoin</li> <li>Examen des candidatures et de l'éligibilité des territoires vulnérables</li> <li>Valider les plans d'action</li> <li>Ajuster les priorités et proposer des avenants au contrat de ville en cas de besoin</li> </ul>
Quand ?	1 à 2 fois par an (possibilité de mettre en place des copil exceptionnels)

### Groupe technique partenarial

Mise en commun des informations  
Préparation des débats & des décisions ; Rendu compte

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniciens des partenaires signataires et des services de la CALL engagés dans le Contrat de ville.</li> <li>Chaque membre est <b>mandaté</b> par son institution</li> <li>C'est la <b>cheville ouvrière</b> technique et institutionnelle du contrat de ville.</li> </ul>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des modalités d'accompagnement des porteurs de projets (AAP, AMI, fond européen)</li> <li>Suivi de la programmation et des plans d'action</li> <li>Préparation des comités de pilotage (établissement des ordres du jour).</li> <li>Mise en place du calendrier du contrat de ville et organisation de l'instruction.</li> <li>Coordination et suivi des travaux d'évaluation et d'observation.</li> <li>Circulation de l'information et alimentation de l'espace ressource numérique commun.</li> </ul>
Quand ?	3 à 4 fois par an

### « Hackathon » droit commun

C'est sans doute le défi le plus important des contrats de ville : faire en sorte que les moyens de droit commun des villes, de la CALL, du Département, de la Région, de la CAF, des services régaliens de l'Etat et des bailleurs soient mobilisés et contribuent concrètement à la réduction des inégalités dans nos QPV !

Qui ?	Les signataires et partenaires de droit commun
Quoi ?	Photographie de la mobilisation du droit commun dans les QPV Temps d'information, de présentation et de restitution
Quand ?	1 fois par an

> page. suivante

# LES HABITANTS DANS LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

La réaffirmation d'une ambition forte formulée dans la « proclamation » des acteurs de la participation : « FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

Le « Labo de la participation » est l'instance privilégiée de la participation des habitants à l'échelle de l'agglomération.

Il a ainsi vocation à prendre part au contrat de ville (échanges, avis, contributions, retours...).

## Des principes d'action réalistes et adaptés

L'évaluation du précédent contrat de ville et la démarche de co-construction ont abouti à l'affirmation de quelques principes clés :

- **Humilité** : le Labo doit permettre a minima de donner les bonnes clés de compréhension du contrat de ville, favoriser les échanges, les rencontres entre habitants et partenaires/institutions.
- **Expérimentation** : le labo est une expérience pour celles et ceux qui y participent, un lieu où l'on chemine, ou l'on peut expérimenter la participation sous d'autres formes.
- **Agilité et transparence** : instance coopérative, organisation non hiérarchique, aller-retour entre Labo et élus, entre Labo et comité de pilotage (écoute, reconnaissance).
- **Progression** : le « labo » se construit au fur et à mesure, avec des référents dans chaque commune (acteurs repères).
- **Initiative – idées** : le labo est un espace d'expression d'envie, une plateforme libre et participative (qui peut trouver son pendant dans un espace numérique).
- **Un lieu de création et d'initiative** qui repose sur des moyens (financiers et humains).



## LE « LABO » : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE AMBITION

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

Le labo s'appuie sur le local, le terrain et permet la mise en commun des différentes envies, initiatives et actions participatives. Il a une fonction de « pot commun » selon un mouvement ascendant.

Il s'adresse et/ou associe des élus, habitants, associations, professionnels, élus, institutions, chercheurs, etc. sur le principe du volontariat et de la libre adhésion.

Il a pour vocation, à l'échelle du territoire de :

- Valoriser des initiatives qui impliquent directement les habitants
- S'informer et se former ensemble à certains sujets, thèmes
- « Procéder ensemble » : c'est à dire de favoriser de nouvelles initiatives, des projets nouveaux - en permettant l'expression d'idées, d'envies de projet participatifs et citoyens...
- Mettre en œuvre des actions spécifiques.
- Restituer, interpellier au besoin pour faire « avancer » les partenaires institutionnels

Il repose dans sa mise en œuvre sur la coopération, un partage des fonctions et des tâches (rôle pivot de la CALL – catalyseur – coordination d'ensemble) et d'ambassadeurs pour :

- Mobiliser une multitude d'acteurs,
- Animer, coordonner, rendre compte,
- Diffuser l'information, relayer, mobiliser de nouveaux acteurs
- Evaluer.

Il s'appuie sur un « programme d'ensemble » avec des réunions / temps forts tout au long de l'année. Il est nomade et son animation tournante.

Il dispose et développe sa propre « boîte à outils » au fil du temps (fiches d'expériences, méthodes d'animation participative, annuaire des acteurs, outils communs numériques) et de sa propre identité graphique.

Chaque réunion est l'occasion de :

- Accompagner (« premiers pas, orientation vers d'autres structures »)
- Partir de témoignages / d'expériences de projets menés par et/ou avec des habitants
- Aborder un thème / sujet en travaillant en ateliers
- Il donne lieu à des décisions selon des modalités décidées collégialement)

Il repose sur des valeurs, manières d'animer : « bienveillance », « écoute »

Il renvoie à des modes de communication (valorisation) et d'invitation différents (de la main à la main via des relais) pour ne pas oublier les habitants les plus éloignés.

# « ZOOM » SUR L'ANIMATION DU RESEAU DES ACTEURS



**Réseau des acteurs de la politique de la ville**

Les rencontres du réseau sont des moyens concrets et opérationnels pour répondre aux objectifs du pilier stratégique 3 de notre contrat de ville/

Echange, qualification  
**COOPERATION**

**3 COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération**

Composition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau est ouvert aux acteurs impliqués / engagés dans le contrat de ville (professionnels des collectivités, institutions et porteurs de projet)</li> <li>Il est animé par la direction cohésion sociale de la CALL</li> <li>Son programme est discuté en GTP - Il peut être organisé/décliné en groupes thématiques</li> </ul>
Raison d'être et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intelligence collective</li> <li>Échange de pratique et d'expérience</li> <li>Espace de formation et d'auto-formation</li> <li>Mutualisation de moyens et ressources</li> <li>Expression des besoins / remontées terrain</li> <li>Coopération / opportunité de développer des projets communs</li> </ul>
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de rencontres régulières à déterminer</li> </ul>
Animation et outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction d'animation du réseau pilotée techniquement par la direction cohésion sociale de la CALL avec l'appui/soutien des Délégués du Préfet et chefs de projet communaux.</li> <li>Établissement d'un programme et invitations; espace numérique commun / outils collaboratifs.</li> </ul>

Échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau a vocation à regrouper et mettre en synergie l'ensemble des acteurs concernés par le contrat de ville (selon les thèmes de travail) et plus largement engagés dans le champ de la cohésion sociale</li> </ul>
Livrables / productions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche d'expérience, compte-rendu des rencontres, répertoire contact, supports de formation, etc.</li> <li>Contribution éventuelle du réseau à l'évaluation ou à des questions / interpellations auprès du Groupe de Travail Partenarial (GTP) pour soumission au comité de pilotage</li> </ul>
Lien avec la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les questions, propositions, contributions sont relayées et alimentent le GTP.</li> </ul>
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements des partenaires à s'investir</li> <li>Opportunité d'un financement du programme du réseau</li> </ul>

# PROGRAMMATION – PLAN D’ACTION

La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à affirmer des **principes** clairs.

- Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative aux contrats de ville 2024-2030, **les financements viseront prioritairement les projets qui répondront aux objectifs** communs que nous avons fixés en privilégiant **la pluri-annualité** (via des Conventions Pluriannuelles d’Objectifs – CPO).
- C’est dans cette perspective que nous privilégions la co-construction et le déploiement de « **plans d’action** », soit un ensemble d’actions qui font **sens** entre elles, s’articulent et visent l’atteinte des objectifs définis. Cela suppose également une **temporalité** et des **étapes de déploiement différentes** ainsi qu’une mise en synergie et de la coopération entre porteurs de projet.

## Souplesse et évolution :

Les modalités d’instruction et/ou les critères concernant les CPO seront définis ultérieurement, dans la concertation

- Appel à projet Politique de la Ville
- Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) cohésion sociale
- Autres dispositifs de la politique de la ville : Quartiers d’été, cité éducative
- Dispositifs de proximité : café conversation, réunions d’habitants, PIC, etc.
- ...

*Faire émerger des idées, projets, des envies...*



- Prolongement et renforcement des modes d’instruction existants et du partenariat (rencontres et espaces de dialogue)
- Maintien des instances communales et mise en place de comités de pilotage locaux dans toutes les communes
- Opportunité d’un avis de la CALL sur l’ensemble de la programmation

*Instruire, sélectionner, choisir...*



- Mobilisation de toutes les ressources et moyens d’accompagnement existants
- Comités de suivi des actions structurantes
- Rencontres, formation, échanges d’expériences dans le cadre de l’animation du réseau des acteurs

*Accompagner les parties prenantes engagées*



## OBSERVATION & EVALUATION, DEUX MISSIONS AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE



Le diagnostic et son partage ne sont pas une fin en soi, mais la condition incontournable pour dégager des stratégies et pistes d'action en commun et se situer au fil du temps

Evaluer les processus et les effets : « mesurer la pertinence et l'efficacité »

- Les modalités de mise en œuvre des actions correspondent-elles à nos principes de coopération ?
- Les habitants reprennent-ils du pouvoir d'agir ?
- L'impact sur le territoire est-il perceptible ? ...

Le « portage politique » : point d'appui pour structurer, (ré)orienter, capitaliser, interpeller



# EVALUATION & OBSERVATION : FINALITES ET PRINCIPES

## • Evaluer pour se situer et améliorer

La CALL et ses partenaires ont coconstruit leur contrat de ville qui repose sur 3 piliers stratégiques, 12 ambitions et 2 axes transversaux.

Ce cadre devient ainsi la « **matrice** » à partir de laquelle notre contrat, notre politique publique sera **évaluée** (= **référentiel**).

Evaluer c'est formuler une appréciation (à partir de critères/questions évaluatives, de collecte d'indicateurs et d'analyse) dans un but d'ajustement/amélioration.

Faisabilité, humilité ambition et clarté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix de ne pas tout évaluer – le choix des objets à évaluer repose sur un débat et une décision du comité de pilotage.</li> <li>Le choix et le débat se font sur des attentes claires (hypothèses d'atteinte d'objectifs) et des questions stratégiques (finalité transformatrice).</li> </ul>
Réalisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faisabilité et humilité : nombre restreint d'objet à évaluer chaque année (sur décision du COPIL)</li> </ul>
Une évaluation participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication de toutes les parties prenantes dans la démarche d'évaluation.</li> <li>Mise en débat des résultats de l'évaluation.</li> </ul>
Finalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évaluation à destination des élus et des habitants, des partenaires signataires de droit commun et des porteurs de projet dans une logique de transparence, d'amélioration et de changements.</li> </ul>
Une évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le but de pouvoir ajuster le contrat de ville, la stratégie au fil de l'eau.</li> </ul>
Transparence, pédagogie, accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rapports et productions se veulent pédagogiques et accessibles à toutes et tous et à tout moment.</li> </ul>

## • Observer : lire le territoire en continu

En complément de l'évaluation, et parce que la politique de la ville est fondée sur un principe de discrimination positive territoriale (zonage / géographie prioritaire) et qu'elle a pour objectif de réduire des inégalités, les pilotes et partenaires ont besoin **d'observer** les « tendances », les évolutions du profil de leur territoire à différentes échelles et des données froides.

- Dans le cadre de la démarche de co-construction du contrat de ville les acteurs ont identifié les différents indicateurs et données utiles à collecter (établissement d'un cahier des charges).
- Dans la continuité des travaux menés avec l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) et du Programme Partenarial d'Activité établi avec la CALL, un **partenariat** est envisagé pour répondre aux besoins d'observation, d'analyse et de compréhension des QPV et de disposer d'un réel **observatoire dynamique de la politique de la ville**.



# LES MODALITES DE REALISATION DE L'EVALUATION

- Les modalités de réalisation de l'évaluation : qui ? comment ?

En tant que responsabilité partagée et en cohérence avec les principes d'une évaluation partenariale, participative, **le dispositif d'évaluation implique nécessairement les pilotes CALL/Etat, les communes et partenaire de droit commun et les habitants et porteurs de projet à travers le Labo de la participation**

L'élaboration et la finalisation du référentiel d'évaluation à partir des principes exposés tout comme la réalisation de l'évaluation en continu nécessiteront des **arbitrages** sur les moyens à mobiliser et les modalités de réalisation (internalisation ou externalisation)

- Les objets : ce que nous choisirons d'évaluer

Il est proposé que chaque année puisse être évalué

Une question ayant trait à la gouvernance	+	Une ambition thématique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nouveau schéma de gouvernance</li> <li>Le labo de la participation</li> <li>L'engagement des partenaires de droit commun</li> <li>Le travail en réseau et son animation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Parmi les 12 (en particulier les 5 du pilier stratégique 2 : « agir »)</li> <li>Selon différents critères : efficacité, pertinence, efficience, cohérence</li> <li>Mesurer les évolutions/résultats au regard des moyens spécifiques et de droit commun engagés</li> </ul>

## Exemple de questions évaluatives par pilier stratégique

<p><b>PREVENIR - REPERER</b> : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des outils, démarches, actions de repérage et de prévention des risques de décrochage/basculé ont-ils été développés ?</li> <li>Efficacité : quels résultats ; les systèmes d'alerte / protocole ont été mis en place ? combien de personnes repérées ? ; coordination entre les acteurs / repérants ?</li> <li>Pertinence : les bons interlocuteurs ont pu être sollicités ?</li> <li>Effets : les personnes ont-elles pu reprendre du pouvoir d'agir sur leur vie et environnement ?</li> </ul>
<p><b>AGIR</b> : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La programmation couvre t-elle les 12 ambitions thématiques (critère effectivité)?</li> <li>Les actions de la programmation répondent-elles aux objectifs des différentes ambitions thématiques (critère efficacité)?</li> <li>Les actions de la programmation participent-elles à réduire les inégalité femmes/hommes (critère effet)?</li> </ul>
<p><b>COOPERER</b> : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effectifs de médiation ont-ils augmenté (critère efficacité)?</li> <li>Les médiateurs et acteurs de proximité ont-ils pu mobiliser de nouveaux publics / habitants ? (critère efficacité / impact)?</li> <li>Les habitants jugent-ils favorablement l'intervention des médiateurs (critère opinion)?</li> </ul>

# L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Le droit commun correspond à **l'ensemble des politiques qui s'appliquent à tous les habitants de tous les territoires** et concerne des secteurs aussi variés que la santé, l'éducation, le développement économique, le logement, etc.

La mobilisation des politiques de droit commun est au cœur de la Loi Lamy qui reste le cadre de référence de notre contrat de ville « engagements quartiers 2030 » :

- Son article 1<sup>er</sup> précise que la politique de la ville « **mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun** et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».
- C'est à l'échelle intercommunale que cette mobilisation doit s'opérer : « sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun.

Dans notre contrat de ville, le droit commun doit devenir le levier de la politique de la ville. Les crédits spécifiques de la politique de la ville ont pour objectif d'apporter un « plus », de renforcer l'impact d'un dispositif de droit commun, d'expérimenter ou d'agir plus massivement.

- Les différents partenaires et signataires ont délibéré et formalisé leur engagements et priorités dans différents textes ou délibérations présentés en annexe
- Au-delà ils s'engagent à participer à la gouvernance du contrat de ville et à faire état de la mobilisation de leur droit commun pour les QPV.

## Signataires, partenaires... ce que dit la loi Lamy

(loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

- Les contrats de ville sont conclus entre, "d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et EPCI à fiscalité propre concernés". Ils sont également **signés** par les départements et les régions et les agences régionales de santé (art. 21).
- Ils peuvent aussi l'être par la Caisse des Dépôts, les organismes HLM, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité (art.6).
- Par ailleurs « la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une **mobilisation partenariale élargie** à l'échelle de chaque territoire (instruction gouvernance des contrats de ville du 4 janv. 2023)

## Des engagements formalisés : délibérations et textes\*

- Conseil Régional des hauts de France
- Conseil Départemental du Pas de Calais
- ARS Hauts de France
- CAF
- Maisons et cités ; Pas de Calais Habitat ; SIA ; France Travail ; BPI France (Contrat de ville et entrepreneuriat EQ 2030) ; Banque des territoires (transformation écologique et la cohésion sociale) ; URH ...

\*Les documents dans leur intégralité en annexe

## L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Pour renforcer la notion **d'engagement** au cœur de cette nouvelle génération de contrat de ville et à la lumière de l'évaluation du précédent contrat, il a été proposé au cours de la démarche de co-construction d'associer la signature d'un engagement plus formel et concret\*

<p><b>Participer au pilotage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Participer au comité de pilotage du contrat de ville et aux différentes instances du schéma de gouvernance</li> <li><input type="checkbox"/> Participer à l'instance permettant de faire état de l'engagement des politiques de droit commun correspondant aux compétences de mon institution en faveur des QPV et de leurs habitants (et en lien avec les différents piliers stratégiques et ambitions thématiques du contrat de ville)</li> </ul>
<p><b>Coopération technique et travail en réseau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Transmettre et partager vos documents cadre et orientations de politiques publiques (feuilles de route, etc.)</li> <li><input type="checkbox"/> Nommer un agent/professionnel référent technique du contrat de ville (interlocuteur privilégié)</li> <li><input type="checkbox"/> Permettre à ce référent.e de participer aux différentes instances et travaux engagés dans le cadre du contrat de ville (et validés en comité de pilotage)</li> <li><input type="checkbox"/> Faciliter la participation de vos équipes de terrain à certaines formations/temps forts initiés dans le cadre du contrat de ville</li> </ul>

<p><b>Évaluation &amp; observation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Partager et adresser régulièrement les données / indicateurs de contexte utiles à l'actualisation du diagnostic / portrait de territoire politique de la ville</li> <li><input type="checkbox"/> Porter à connaissance vos études et travaux d'observation qui pourraient être utiles et enrichir la compréhension et l'analyse des enjeux de notre territoire</li> <li><input type="checkbox"/> Collecter et transmettre vos indicateurs d'activité / réalisation d'action nécessaires à l'évaluation du contrat de ville</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre à disposition / mandater un professionnel de mon institution/collectivité pour participer à l'évaluation du contrat de ville</li> </ul>
<p><b>Financement &amp; conduite d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Indiquer sur quel « pilier stratégique » et sur quelles « ambitions thématiques prioritaires » vous vous positionnez</li> <li><input type="checkbox"/> Mobiliser dans la mesure du possible mes ressources humaines de proximité pour intervenir sur le terrain en cohérence avec les objectifs secondaires du contrat de ville</li> <li><input type="checkbox"/> Privilégier et déployer des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie les conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</li> </ul>
<p><b>Pilotage / commune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Organiser un pilotage local et en partager les enseignements à l'échelle de l'agglomération ...</li> <li><input type="checkbox"/> Coordonner les acteurs du développement social / cohésion sociale à l'échelle des QPV dans la perspective de développer / proposer un plan d'action</li> </ul>

\* Les signataires obligatoires s'y engagent de fait, les partenaires précisent la nature de leurs engagements

# L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES



## Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexes

---

## SOMMAIRE ANNEXES

1. Portrait de territoire
2. PROCLAMATION : « Faire de notre agglomération un territoire participatif »
3. Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

## Annexe 1

# Portrait de territoire





# Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

## PORTRAIT DE TERRITOIRE

31 mars 2024

---

MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE  
ACCOMPAGNEMENT DE LA CALL DANS L'ELABORATION DE SON  
CONTRAT DE VILLE « QUARTIER 2030 »



06.65.56.69.57

Samuel THYRION – consultant associé

✉ samuel.thyrion@copas.coop

COPAS – SCOP SARL à capital variable – SIRET 329 070 809 00093

229 rue Solférino – 59000 Lille

☎ 07 83 32 27 13 – [contact@copas.coop](mailto:contact@copas.coop)

# Sommaire

<b>1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »</b> .....	<b>4</b>
1.1 - UN DIAGNOSTIC POUR DEGAGER DES STRATEGIES ET DES OBJECTIFS EN COMMUN .....	4
1.2 - DES POPULATIONS FRAGILES SUR-REPRESENTEES DANS LES 21 QPV DU TERRITOIRE DE LA CALL .....	5
1.3 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DEPUIS LE PRECEDENT CONTRAT DE VILLE : DES INEGALITES QUI S'ACCENTUENT ! .....	7
➤ Démographie.....	7
➤ revenu.....	8
➤ Taux de pauvreté.....	9
➤ Monoparentalité.....	9
➤ Jeunesse .....	10
➤ En conclusion .....	10
<b>2 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »</b> .....	<b>11</b>
2.1 - ÉDUCATION, FORMATION, REUSSITE EDUCATIVE .....	11
➤ Une population des quartiers faiblement diplômée.....	11
➤ Les retards scolaires, des part plus importantes en QPV mais un constat difficile à partager par manque de données.....	11
➤ Des jeunes non scolarisés et sans emploi important dans les QPV .....	12
➤ La mixité et la valeur ajoutée des collèges en REP/REP+ .....	12
2.2 - LOGEMENT/HABITAT .....	13
➤ Une prédominance de logements sociaux au sein des QPV.....	13
➤ des quartiers habités par des familles nombreuses mais également par de nombreux ménages de personnes seules. ....	14
Une offre de logement de grande taille avec une diversification de petits logements proposés les bailleurs sociaux .....	15
➤ Des logements pour une large majorité mal isolée.....	15
➤ Des logements qui peuvent être qualifiés de Logements « médiocres » ou « mauvais » et qui se concentrent sur le parc des logements sociaux.....	16
➤ Ce qui peut s'expliquer par l'année de construction des logements sociaux sur les qpv.....	16
➤ quelques quartiers touchés par une vacance importante.....	16
➤ Des difficultés sociales et économiques qui engendrent une possible difficulté de prise d'autonomie qui peuvent expliquer un taux supérieur de personnes logées gratuitement sur certains quartiers .....	17
➤ Financement des logements sociaux : des logements « très sociaux » plus présents dans certains quartiers.....	17
2.3 - SANTE .....	18
➤ Un déficit de données en santé à l'échelle des QPV mais une prévalence des vulnérabilités sociales et sanitaires dans l'agglomération.....	18
➤ Une espérance de vie parmi les plus faibles.....	18
➤ Les ALD, L'IMPACT de l'âge et maladies dominantes.....	19
➤ Les disparités de couverture santé et aides sociales dans la CALL et ses quartiers prioritaires.....	19
➤ Le recours aux soins et l'impact des contraintes socio-économiques.....	19
➤ Les équipements de santé et densité médicale .....	20
2.4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI .....	21
➤ La création d'emploi : un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL.....	21
➤ la dynamique de création d'établissements dans les qpv de la call .....	22
➤ Taux d'emploi des 15-64 ans.....	22
➤ Caractéristiques des demandeurs d'emploi.....	22
2.5 - ENVIRONNEMENT & TRANSITION ECOLOGIQUE .....	24
➤ Des quartiers particulièrement concernés par les transitions écologiques .....	24
➤ Pour une transition juste .....	24
➤ De nombreuses actions et initiatives portées par la call à l'échelle de l'agglomération .....	24
<b>L'AGRICULTURE PERIURBAINE ET LE SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE (SATD)</b> .....	<b>25</b>
➤ des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.....	26

<i>Trois qpv retenus au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU).....</i>	<i>26</i>
<i>Des actions menées dans le cadre du précédent contrat de ville .....</i>	<i>26</i>
<i>Deux initiatives menées par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Hauts-de-France.....</i>	<i>26</i>
<i>➤ Etendre les initiatives aux qpv et mener de nouvelles actions .....</i>	<i>27</i>

# 1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »

## 1.1 - Un diagnostic pour dégager des stratégies et des objectifs en commun

Les travaux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ainsi que les différentes études et évaluations menées sur la période du précédent contrat de ville permettent aujourd'hui, bien plus qu'en 2014, de disposer d'un état de situation précis des quartiers, en matière de pauvreté, d'emploi, d'éducation, de santé environnementale...

La CALL a par ailleurs développé un certain nombre d'outils en direction des communes, assurant ainsi une fonction d'observatoire qui tout au long de la prochaine période de contractualisation (2024-2030) permettra d'alimenter les temps de bilan et d'évaluations et nourrir les débats, et éclairer les décisions dans les instances de pilotage.






<b>Notre parti pris</b>	« <b>Observer et lire ensemble le territoire et les enjeux des QPV</b> ». Un diagnostic pour coconstruire et engager toutes les parties prenantes pour les 6 ans à venir
<b>Nos idées-forces</b>	<p>La nécessité, à l'heure où les crises et les défis touchent notre territoire et en particulier nos QPV, de les comprendre sous un prisme plus large que celui des indicateurs sociaux économiques « classiques » (pauvreté, parentalité, taux de chômage, niveau de formation, santé, etc.) en intégrant des données écologiques et environnementales. En cela le diagnostic est le seul outil qui permettra d'objectiver qu'en matière sociale, économique, environnementale et écologique, les inégalités ont parfois tendance à se cumuler.</p> <p><i>Autrement dit, de lire le territoire sous le prisme de la transition socio-écologique</i></p> <p>Compiler, collecter, enrichir et mettre en commun les données et diagnostics existants plutôt que recréer un nouveau diagnostic et proposer, quand cela est possible, une lecture dynamique de la situation des QPV et de leur évolution entre 2014 et aujourd'hui.</p> <p><i>Autrement dit, de mettre en commun les diagnostics existants et agréger les données pour observer et lire ensemble le territoire de manière dynamique...</i></p> <p>Faire du diagnostic un <b>moment clé</b>, un <b>point de départ</b> de la concertation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les enjeux et les priorités</li> <li>- Rechercher les complémentarités entre les différentes institutions qui agissent au titre de leurs politiques ordinaires sur le territoire de la CALL</li> <li>- Faire culture commune autour de la question des « transitions »</li> <li>- Poser les bases des orientations opérationnelles au regard des besoins identifiés par cette « nouvelle » lecture du territoire en termes de transitions</li> <li>- Poser d'emblée le principe que le diagnostic n'est pas un document de « justification », ni une annexe du contrat de ville, mais un outil qui a vocation à guider les pilotes pendant toute la durée du contrat.</li> </ul> <p><i>Autrement dit, de faire du diagnostic et de sa restitution un moment fondateur, un engagement collectif dans l'ambition de piloter autrement le futur contrat de ville</i></p>



## 1.2 - Des populations fragiles sur-représentées dans les 21 QPV du territoire de la CALL

La photographie ci-dessous n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau. Elle montre objectivement que les 55 414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos-en-Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec les scores départementaux, régionaux ou nationaux)

Autrement dit, ce panorama statique et non exhaustif justifie d'agir fortement pour réduire ces inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

### 23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414)

	A la CALL	Dans les QPV de la CALL	Comparaison QPV/CALL
<b>Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :</b>			
 <p><b>Médiane des revenus</b> (disponibles en 2020)</p>	<p><b>17 020€</b> Inférieure au département, à la région et à la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas de Calais : 19 110€</li> <li>▪ Hauts de France : 20 000€</li> <li>▪ France : 21 950€</li> </ul>	<p><b>10 619€</b></p>	<p>C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France</i>)</p>
 <p><b>Taux de pauvreté</b> (à 60% revenu déclaré en 2019)</p>	<p><b>36,1%</b></p>	<p><b>61,5%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mini : 53,9% dans le Quartier Saint-Elie - Fosse 13</li> <li>▪ Maxi : 70,5% à la Grande Résidence</li> </ul>	<p>C'est de 1,4 à 2 fois plus</p>
 <p><b>Part des allocataires RSA en 2019</b></p>	<p><b>20,4 %</b></p>	<p><b>27%</b> dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mini : 20% pour les 3 cités ;</li> <li>▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre</li> </ul>	<p>C'est de l'équivalent à 1,7 fois plus</p>
<b>Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :</b>			
 <p><b>Taux de moins de 25 ans</b> en 2019</p>	<p><b>32,1%</b></p>	<p><b>37,6%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mini : 31,3 pour la Cité Bellevue (Harnes)</li> <li>▪ Maxi : 42,1% pour La Plaine Du 7 (Courrières, Fouquières-lès-Lens, Montigny-en-Gohelle)</li> </ul>	<p>Jusqu'à 1,4 fois plus</p>
 <p><b>Taux d'allocataires monoparentaux</b> en 2019</p>	<p><b>15,8%</b></p>	<p><b>19,5%</b> (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mini : 15,3% pour la Cité 10 (Sains-en-Gohelle)</li> <li>▪ Maxi : 22,8% pour Sellier Cité 4 (Éleu-dit-Leauwette, Lens)</li> </ul>	<p>Jusqu'à 1,3 fois plus</p>

Une population des QPV faiblement diplômée			
 <p><b>Taux de jeunes sans formation, ni emploi, ni stage (NEET) en 2018</b></p>	<p><b>27,8%</b></p>	<p><b>37,4%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mini : 31,7% dans le quartier du 3/15 de Méricourt-Sallaumines</li> <li>Maxi : 46,1% à République - Cité 4 à Avion</li> </ul>	<p>C'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL (sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France)</p>
 <p><b>Taux de personnes non scolarisées sans diplôme en 2020</b></p>	<p><b>28,2%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de calais : 25%</li> <li>Hauts-de-France : 24,8%</li> <li>France : 20,7%</li> </ul>	<p>En moyenne (sur les 30 IRIS concernés par un QPV), ce taux atteint <b>33,4%</b></p>	<p>C'est jusqu'à 1,5 fois plus (sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS</p>
<p>« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune »<sup>1</sup></p>			

### Emploi & développement économique :

Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL :

	A la CALL	Dans les QPV
<b>RSA</b>	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de <b>20,4 %</b> à la CALL	<b>27%</b> dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none"> <li>Mini : 19,95% pour les 3 cités ;</li> <li>Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre</li> </ul>
<b>Taux d'emploi 15 – 64 ans</b>	<b>53,6%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%)</li> </ul>	<b>40%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCL, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)</li> </ul>
<b>Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)</b>	<b>30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL</li> </ul>	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL (sur la période d'observation 2009 – 2020)**
  - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
  - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV (sur la période d'observation 2017 – 2023) : +56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais Une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

<sup>1</sup> Agence d'Urbanisme de l'Artois - Observatoire Politique de la Ville - État des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la Ville – synthèse CALL ; septembre 2020

### 1.3 - L'évolution de la situation des quartiers prioritaires depuis le précédent contrat de ville : des inégalités qui s'accroissent !

Si la photographie ci-dessus met en lumière les écarts qui existent entre la situation des habitants des QPV et celle de la CALL et des autres échelles territoriales (département, région, France), il est essentiel pour comprendre et analyser les **dynamiques** à l'œuvre sur les territoires d'observer les **évolutions** qu'ont connu ces quartiers.

Pour compléter le diagnostic, il était important de reprendre quelques indicateurs clés pour analyser l'évolution de la situation des QPV sur la précédente période de contractualisation (2014-2020)

Les données disponibles les plus « fraîches » datent de 2020 et ne sont pas toujours exploitables à l'échelle des QPV. Elles ne couvrent donc pas les récentes crises, celle du Covid et l'envolée du coût de la vie qui auront probablement accentué les difficultés des habitants des QPV comme l'observent les acteurs de terrain ou le constatent les différentes études nationales ou internationales récentes<sup>2</sup>.

Les différents indicateurs ci-après vont dans le même sens et soulignent que sur les dernières années, les écarts ont plutôt tendance à se creuser malgré l'engagement de la CALL et de ses partenaires dans le précédent contrat de ville. Autrement dit la situation des habitants des QPV a plutôt tendance à se dégrader et nous engageant donc à

- Préciser encore nos objectifs dans le but de réduire ces écarts et d'inverser les dynamiques à l'œuvre sur ces quartiers
- Poursuivre notre action en direction de ces quartiers en renforçant fortement le droit commun en direction des habitants de ces quartiers et en s'assurant que les crédits spécifiques aient une fonction de « levier », de « plus »
- Piloter notre contrat de ville en se donnant les moyens et le temps d'observer régulièrement la situation des QPV et leur évolution (en particulier lors de la livraison des indicateurs actualisés)

#### ➤ **DEMOGRAPHIE**

On observe pour l'ensemble des QPV de la CALL une baisse de population, synonyme de dédensification des quartiers. Seuls 4 QPV connaissent un accroissement de leur population (Camus, Cité 2, Quartier Saint Elie, Les Hautes de Liévin (Résidence des Provinces)).

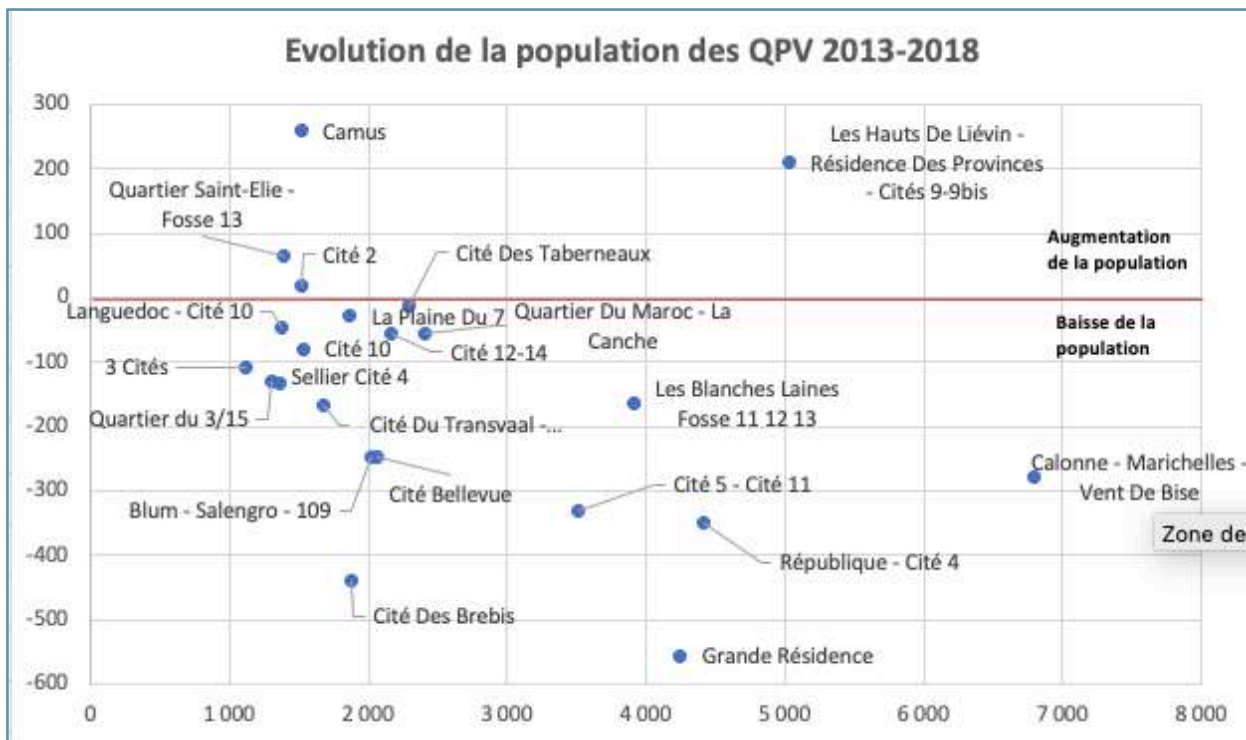
Cette tendance à la baisse ne se retrouve pas au niveau de la CALL qui voit sa population se maintenir sur la même période (241 645 en 2013 pour 241 703 habitants en 2018). Cet écart de dynamiques démographiques amène à poser des enjeux d'attractivité (démographiques, économiques, servicielle) au sein des QPV de la CALL, dans un contexte où les habitants des QPV s'appauvrissent, donnant à voir une « spécialisation fonctionnelle » de ces quartiers en matière d'accueil des populations les plus pauvres. Il semblerait donc que la dédensification ne se fasse pas au profit d'un surcroît de mixité.

Pour rappel le **poids des habitants en QPV au sein de la CALL est hors norme** vis-à-vis d'autres territoires voisins ou comparables : Alors que la part des habitants en QPV au sein de la CALL est de l'ordre du ¼ (24% en 2011), elle était de 18% à l'échelle du bassin minier, loin devant la seconde intercommunalité en la matière (la CA du Calais qui est à 14,6% de population en QPV). A titre de comparaison, ces chiffres étaient de 18% en 2018 pour la MEL, de 16% pour la Métropole Aix Marseille, de 11,4% pour la Métropole de Lyon.

La politique de la ville et le contrat de ville ont pour objectif de réduire les inégalités

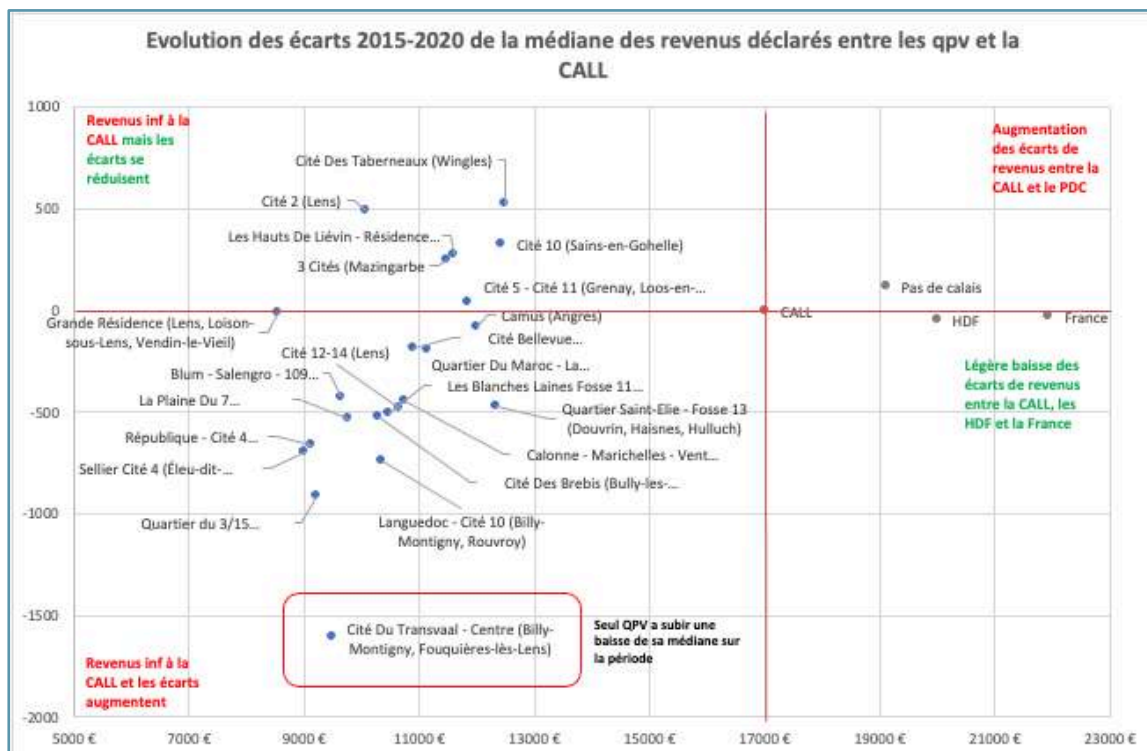
- Les inégalités se mesurent en **comparaison** avec d'autres échelles territoriales et en particulier en comparaison avec la situation moyenne de la CALL. La question centrale devient alors : « **Les écarts entre les QPV et la CALL se sont-ils réduits sur la période ?** »
- Les inégalités se mesurent également **dans le temps** afin d'observer l'évolution de la situation des QPV. La question centrale devient alors : « **la situation des QPV s'est-elle améliorée ou non sur la période ?** ».

<sup>2</sup> Selon différentes études de l'ONU (notamment du PNUD), la crise sanitaire et l'inflation ont fait tomber 165 millions de personnes dans la pauvreté



➤ **REVENU**

L'analyse des revenus révèle un différentiel net entre QPV et l'ensemble de l'agglomération (12000 pour l'ensemble des QPV contre 17000 pour la CALL), sachant que la CALL se situe, elle-même, dans une situation de décrochage net vis-à-vis de l'ensemble national (23000 Euros annuels en 2021). En termes de dynamique d'évolution nombreux sont les QPV voient leur écart à la moyenne intercommunale se creuser (partie basse du tableau) peu de QPV voient les écarts se réduire (il s'agit des 6 qui figurent du cadran du haut), alors qu'un QPV qui a même vu sa médiane baisser sur la période (encadré en rouge – cité Transvaal). Notons en outre des situations particulièrement dégradées avec des écarts qui peuvent aller jusqu'à 8000 Euros avec la CALL (Grande Résidence).

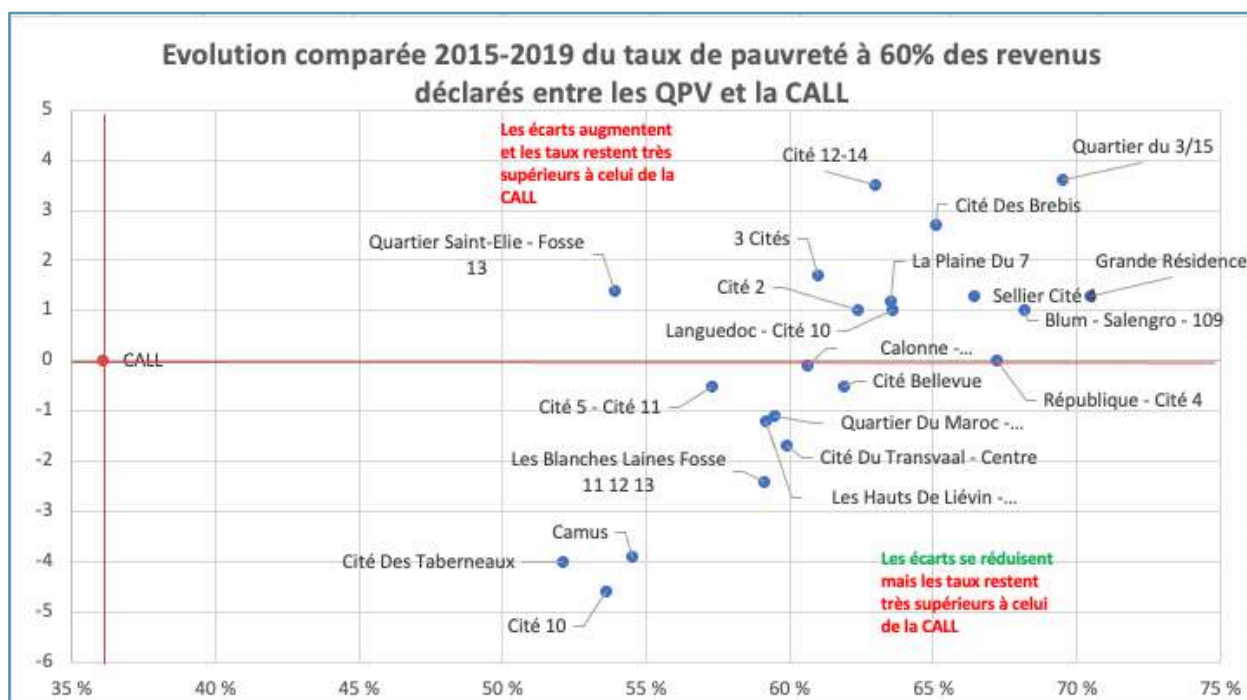




## ➤ TAUX DE PAUVRETE

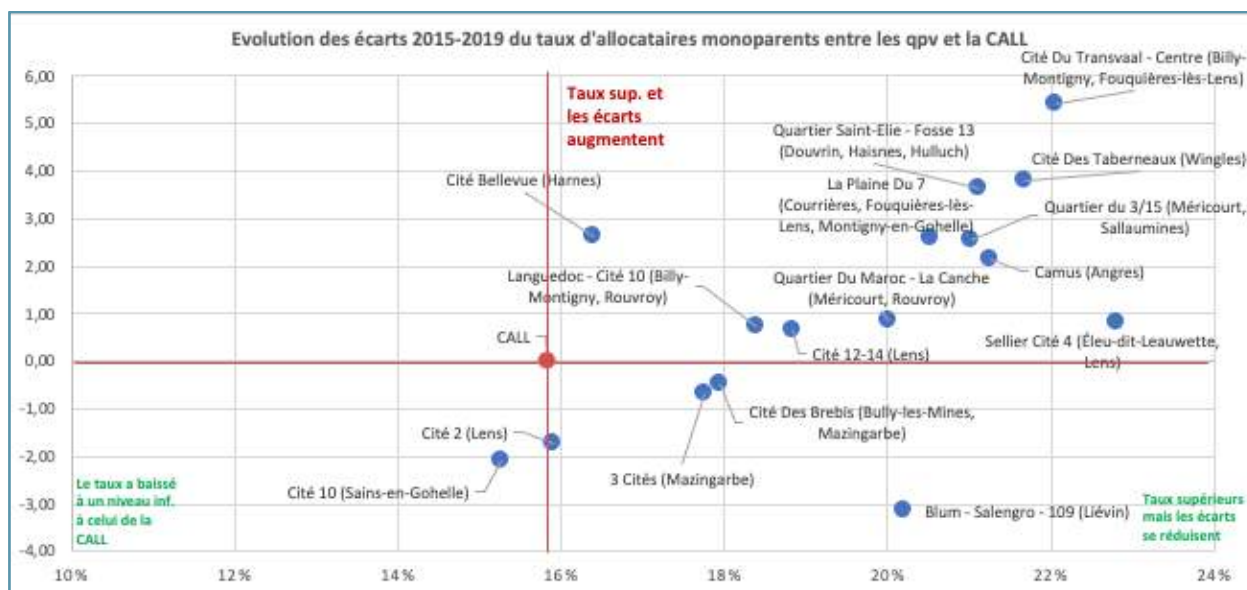
En termes de taux de pauvreté, on note des écarts dépassant les 50% avec la CALL : alors que 35% de la population de la CALL est considérée comme pauvre, ce chiffre est – pour les QPV – au minimum de 52% (Taberneaux) et, au maximum, de 70% (Gde résidence). Comme pour le revenu médian, on voit certains QPV qui voient leurs écarts se réduire sur la période (10 QPV sous la barre), mais aussi de nombreux quartiers qui voient leurs situations relatives se dégrader (au-dessus de l'axe des abscisses).

+ encadré (sans utiliser carte sur alloc RSA)



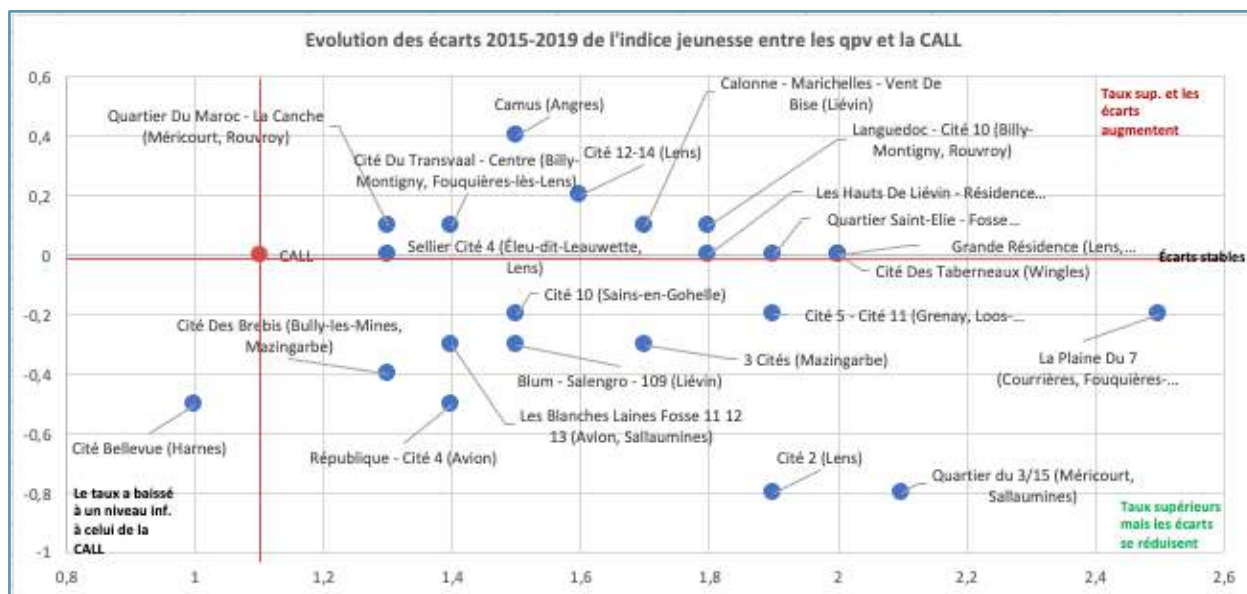
## ➤ MONOPARENTALITE

Au regard des données statistiques disponibles, la monoparentalité est désormais appréciée au regard de l'indicateur du taux d'allocataires monoparentaux). Au regard de ce critère unique, on observe qu'il s'agit d'une caractéristique forte des QPV à l'échelle de la CALL (1 seul QPV a un taux inférieur à la CALL), avec des écarts à la moyenne intercommunale qui s'accroissent.



## ➤ JEUNESSE

La part des jeunes au sein des QPV est nettement plus importante qu'au sein de la CALL qui est en train d'arriver à un point d'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans (indice de jeunesse de 1,1), ce qui correspond à la moyenne départementale du Pas de Calais en 2020 (1,01) et à celle de la Région (1,06). Contrairement aux autres indicateurs qui viennent d'être présentés, les évolutions des écarts à la moyenne intercommunales s'avèrent plus contrastées entre les différents QPV. Si on raisonne en termes de poids de la jeunesse au sein de ces quartiers, on ne peut que conclure à la prégnance des enjeux liés aux politiques de jeunesse, d'éducation et de formation.



## ➤ EN CONCLUSION

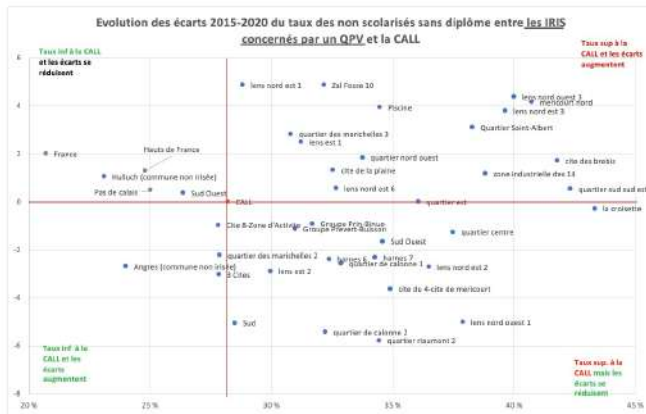
L'analyse de ces données révèle une dégradation quasi systématique des indicateurs sociaux des QPV vis-à-vis de la moyenne intercommunale. Ces évolutions donnent à voir une « spécialisation » accrue des QPV comme lieu d'accueil et de résidence de populations plus pauvres, plus jeunes, plus marquées par la monoparentalité des foyers.

Le creusement de ces écarts montre que les précédentes générations de contrat de ville n'ont pu contrecarrer les dynamiques sociales / sociétales à l'œuvre. Le renforcement des moyens et ressources mobilisés en faveur de ces quartiers prioritaires (crédits spécifiques et surtout moyens de droit commun) s'avère de fait plus que jamais d'actualité.

## 2 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »

### 2.1 - Éducation, formation, réussite éducative

#### ➤ UNE POPULATION DES QUARTIERS FAIBLEMENT DIPLOMEE

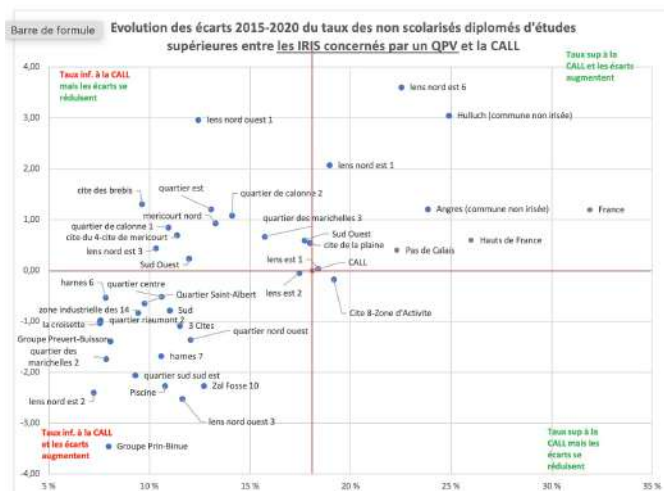


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

La granularité des données concernant le niveau de diplôme de la population non scolarisée à l'échelle des quartiers QPV n'étant pas accessible, nous avons choisi d'examiner les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) qui englobent ces QPV. De cette manière, il ressort une prédominance notable des non-diplômés parmi ces IRIS/QPV par rapport au taux observé pour l'ensemble de la CALL. Ce phénomène n'est pas propre à la CALL : en effet, si l'on compare la CALL avec des échelons

géographiques plus vastes tels que le département, la région, et la métropole française dans son ensemble, nous notons la même tendance.

Sur l'ensemble des IRIS analysés, seulement cinq affichent des taux de non-diplômés inférieurs à la moyenne de la CALL. Qui plus est, il est crucial de souligner que l'écart entre les IRIS et la CALL a augmenté pour la moitié d'entre eux depuis 2015. Cela signifie que le phénomène du décrochage scolaire persiste voire s'intensifie au sein des quartiers en difficulté, ce qui peut avoir des conséquences durables en termes d'intégration professionnelle et sociale.

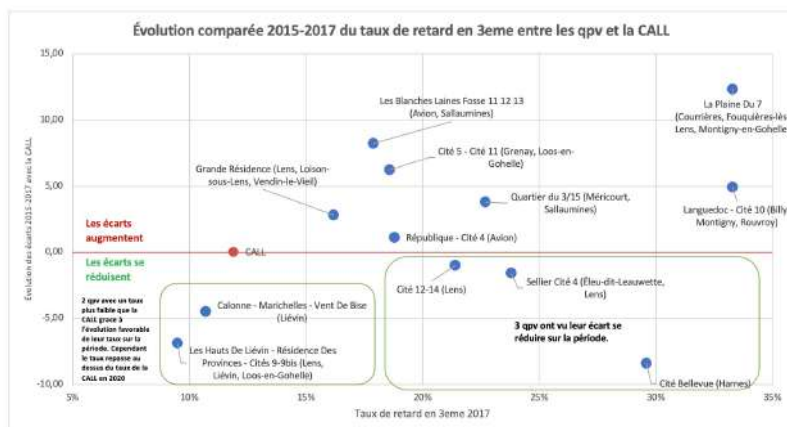


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

A l'inverse, les IRIS concernés par un QPV comptent de faibles taux de personnes diplômées d'études supérieures. Et pour plus de la moitié, les écarts se sont renforcés sur la période d'observation (2015-2020).

#### ➤ LES RETARDS SCOLAIRES, DES PART PLUS IMPORTANTES EN QPV MAIS UN CONSTAT DIFFICILE A PARTAGER PAR MANQUE DE DONNEES

En ce qui concerne le **retard en 6<sup>e</sup>**, seuls les effectifs sur 3 QPV sont partagés sur l'année scolaire 2020-2021. Nous constatons des taux doublés pour ces quartiers (de 9% à 11%) comparativement à la CALL (5%). L'année 2015-2016 étant plus renseigné (10 QPV), nous observons ses taux supérieurs pour 8 d'entre eux avec un écart allant jusqu'à 26 pts de pourcentage.



Source : INSEE 2015 et 2017.

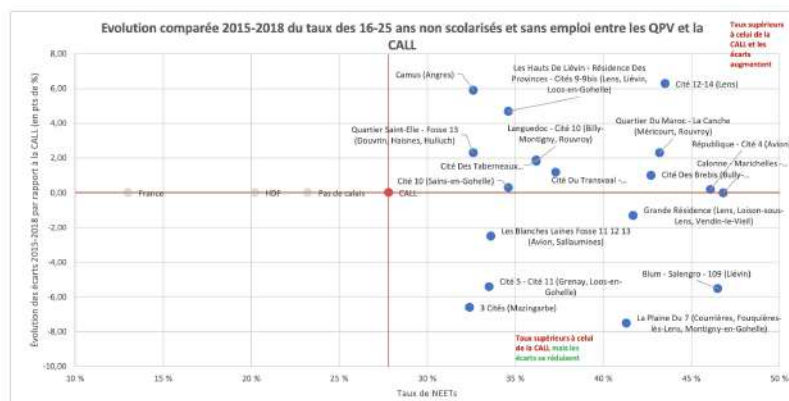
En matière de **retard scolaire en classe de 3ème**, nous disposons de données pour 12 QPV couvrant la période de 2015 à 2017. Au cours de ces années, deux QPV, situés à Lens et Liévin, montrent un taux d'élèves en retard inférieur à la moyenne. Toutefois, ces résultats peuvent être sujets à des fluctuations, comme en témoigne la hausse du taux de ces deux QPV en 2020, surpassant celui de la CALL. Pour

les autres QPV, leurs taux de retard dépassent systématiquement celui de la CALL, et les écarts semblent s'accroître avec le temps.

Quant aux **retards en classe de terminale**, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles, ils sont, dans l'ensemble, supérieurs à ceux observés sur la CALL. Cependant, cette observation doit être nuancée en raison d'un manque de données disponibles : nous disposons des chiffres pour seulement 6 QPV pour l'année scolaire 2020-2021 en ce qui concerne la filière professionnelle et 2 QPV pour la filière générale/technologique.

Un élément notable réside dans le volume d'élèves en retard par QPV : ces chiffres restent, dans l'ensemble, « faibles » en termes d'effectifs par quartier et permettent d'envisager un processus d'accompagnement adapté aux élèves. Pour donner un aperçu basé sur les données à notre disposition : en moyenne, un QPV compte environ 7 élèves en retard en classe de 6e ; ce nombre fluctue entre 5 et 13 élèves en classe de 3e, et varie de 6 à 15 élèves en classe de terminale.

### DES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI IMPORTANT DANS LES QPV



Source : INSEE 2017/2018 et 2020-2021.

L'agglomération présente un taux de NEET supérieur, voire bien supérieur, par rapport aux niveaux de comparaison tels que le Département, la Région et la France métropolitaine. En se focalisant sur les QPV, il est évident que tous ces quartiers affichent des taux de jeunes non scolarisés et sans emploi qui dépassent celui de la CALL (27,8%). Ces taux oscillent entre 31,7% et 46,8%. Il y

a donc une nette tendance au décrochage des jeunes des QPV, tant en matière de persévérance scolaire qu'en recherche d'emploi.

### LA MIXITE ET LA VALEUR AJOUTÉE<sup>3</sup> DES COLLEGES EN REP/REP+

<sup>3</sup> Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les IVAC (disponible depuis 2022), sont une batterie d'indicateurs qui visent à évaluer l'action propre de chaque collège pour faire réussir les élèves qu'il accueille, en termes de réussite au diplôme national

ANCT – rapport 2019 « Compte tenu de la surreprésentation des catégories sociales défavorisées en quartiers prioritaires, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, sur près de 133 000 élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep +), 85 000 (soit 60 %) résident dans un quartier prioritaire. Ce taux atteint 28,4 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), contre seulement 4,1 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire. »

Nom de l'établissement	Commune	IPS	Taux de réussite - G	VA du taux de réussite - G	Note à l'écrit - G	VA de la note - G
COLLEGE DAVID MARCELLE	BILLY MONTIGNY	81,9	81	-2	9,6	+0,7
COLLEGE EMILE ZOLA	FOUQUIERES LES LENS	84,1	94	+8	10,8	+1,4
COLLEGE VICTOR HUGO	HARNES	77,1	79	+2	7,5	-0,5
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE	LIEVIN	78,5	89	+7	8,9	+0,3
COLLEGE DANIELLE DARRAS RIAUMONT	LIEVIN	76,8	84	+5	8,4	+0,1
COLLEGE BLAISE PASCAL	MAZINGARBE	78,8	81	-1	8,6	+0,2
COLLEGE HENRI WALLON	MERICOURT	82,4	88	+3	9,3	+0,1
COLLEGE YOURI GAGARINE	MONTIGNY EN GOHELLE	76,1	93	+15	9,8	+1,5
COLLEGE PAUL LANGEVIN	ROUVROY	82,8	88	+6	9,6	+0,8
COLLEGE JEAN ROSTAND	SAINS EN GOHELLE	91,1	87	-1	9,5	-0,1
COLLEGE LEON BLUM	WINGLES	83,6	88	+7	8,6	-0,2

Les QPV sont marqués par une ségrégation scolaire importante (IPS<sup>4</sup> faible), qui est à corrélérer avec le niveau important de « spécialisation » résidentiel et qui est renforcée par des phénomènes d'évitement scolaire.

Cependant, la majorité des collèges en REP de la CALL affichent des valeurs ajoutées positives concernant le taux de réussite au Brevet (taux de réussite en France 87,5%). Selon cet indicateur, il est raisonnable de penser que ces établissements ont permis à leurs élèves de réussir davantage que ce qui était initialement prévu, compte tenu du profil des

élèves accueillis. Cependant, cette valeur ajoutée se réduit très fortement dès que l'on étudie la note obtenue à l'épreuve écrite. En effet, à titre d'exemple, en 2022, les collégiens issus des milieux sociaux les plus favorisés ont atteint une moyenne d'environ 12,5 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet, quand les plus défavorisés n'ont pas dépassé 8,5.

Source : data.education.gouv – Indicateurs de valeur ajoutée des collèges - Indice de position sociale des collèges – Liste des établissements en REP - année 2022.

## 2.2 - Logement/habitat

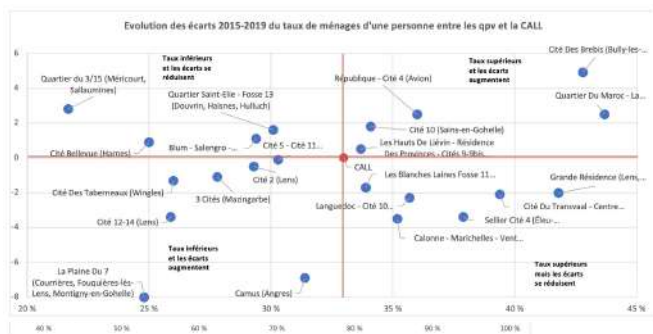
Selon le SCOT, la CALL fait partie d'un cœur urbain dense composé d'une grande part de logements sociaux et miniers. Le SCOT prescrit des priorités reprises dans le PLH : « Restructuration urbaine », « renouvellement urbain » ; « promouvoir des opérations de qualité pour changer l'image du secteur » et « favoriser l'accession à la propriété et diminuer la part des logements institutionnels afin d'introduire une plus grande mixité »

### ➤ UNE PREDOMINANCE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DES QPV

La CALL concentre 43,3% de ses logements en résidence principale comme logements sociaux, avec particularité d'avoir une forte proportion de logements individuels (environ 70% du total, sachant que cette part au niveau national était de 56% en 2017)

du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de sa scolarité au collège. Pour chaque collège, la valeur ajoutée correspond à la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves accueillis.

<sup>4</sup> Indice de position sociale.



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 et 2017

Les QPV se distinguent par une importante proportion de logements sociaux, représentant entre 70% et 95% de l'ensemble des logements. 19 416 logements sociaux sont recensés dans les QPV soit 40% des logements sociaux de la CALL, alors que les QPV ne concentrent « que » 23% de la population de l'agglomération.

Cette configuration entraîne une accumulation, dans des zones à forte densité, d'une population aux vulnérabilités sociales et économiques.

L'implantation majoritaire de ces logements sociaux dans les QPV reflète des choix d'aménagement urbain historiques qui ont cherché à répondre aux besoins en logement de populations. Toutefois, cette concentration peut engendrer des effets de segmentation, où les résidents font face à des défis amplifiés en termes d'insertion professionnelle, d'accès aux services publics ou d'opportunités éducatives.

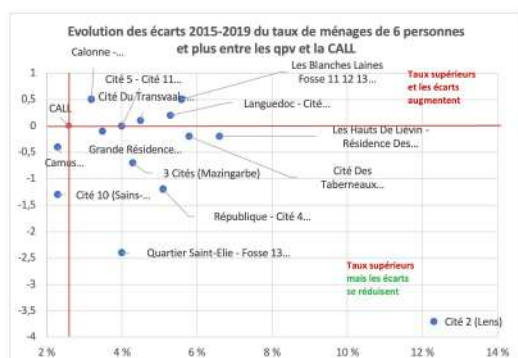
De plus, la juxtaposition de ces logements dans des espaces réduits peut limiter la mixité sociale, renforçant ainsi les inégalités et les clivages au sein de l'agglomération.

Les projets du programme national de rénovation urbaine (PNRU, 2003-2015) se sont développés sur 5 communes de l'agglomération : Angres, Billy-Montigny, Avion, Lens et Liévin. Le nouveau programme 2015-2020 s'est concentré sur 3 quartiers QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- **la Cité du 12 / 14 à Lens** : Renouveler le mode d'habiter pour favoriser la mixité sociale et l'attractivité ; Créer un cœur de quartier et des polarités économiques ; Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale ; Assurer le désenclavement en facilitant l'accessibilité, notamment par l'intégration de nouveaux modes de transports.
- **le quartier République à Avion** : Première convention ANRU 2006-2015 qui a concerné une partie des logements collectifs, à l'Ouest du secteur. L'objectif est de tendre vers plus de mixité sans diminuer le nombre de logements sociaux au global
- **le quartier Vent de Bise à Liévin** : processus de relogement, d'une démolition a engagé sur les 3 résidences, Pampero, Tivano et Sirocco. Le printemps 2017 a vu également le démarrage des travaux de la Maison des Projets.

## ➤ DES QUARTIERS HABITES PAR DES FAMILLES NOMBREUSES MAIS EGALEMENT PAR DE NOMBREUX MENAGES DE PERSONNES SEULES.

Source INSEE : recensement de la population 2015 et 2019



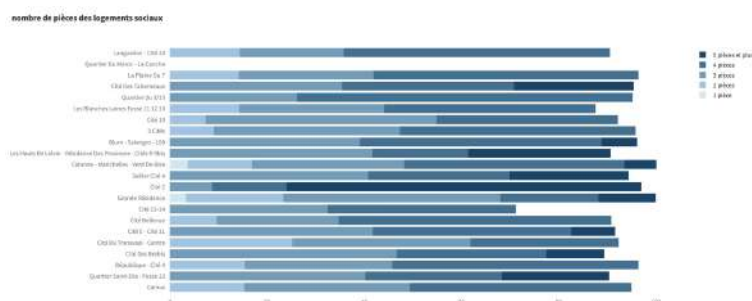
Dans l'ensemble, les QPV présentent une concentration plus élevée de familles nombreuses (composées de 6 personnes et plus). Sur les 14 quartiers recensés, 12 affichent des taux supérieurs à la moyenne de la CALL. Notamment, le quartier Cité 2 à Lens se démarque par un taux nettement supérieur, le plaçant dans une situation que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelle ou d'atypique. (France : 1,56% ; HDF : 2,10% ; PDC : 2,01%)

Concernant les ménages composés d'une seule personne, on distingue deux catégories : la moitié des quartiers affiche des taux

supérieurs à ceux de la CALL, tandis que l'autre moitié présente des taux inférieurs à cette même référence. (France : 37% ; HDF : 33,5% ; PDC : 31,9%)

Il existe un double défi, selon les quartiers, d'accompagnement d'individus isolés ou vulnérables en raison de leur situation familiale.

## UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE AVEC UNE DIVERSIFICATION DE PETITS LOGEMENTS PROPOSES LES BAILLEURS SOCIAUX



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021

Sur la CALL, l'offre de logements est majoritairement composée de logements de grande taille. Pour illustration, 73,4% des résidences principales de la CALL possèdent 4 pièces ou plus (60% en France). Néanmoins, l'offre en logements sociaux sur la CALL présente une certaine diversité,

avec 50,2% de logements de grande taille. Dans certains quartiers QPV, et selon les données à notre disposition, l'offre des bailleurs sociaux répond à une demande de logements plus compacts, avec des proportions plus élevées de T2 sur certains quartiers : 20% pour la Grande Résidence, 25,2% pour la Cité Transvaal, 15,4% pour République – Cité 4 et 15,3% pour Camus.

Selon le PLH, « les petits logements sur la CALL sont sous-représentés et leur part diminue, ce qui entraîne des blocages dans les parcours résidentiels. Alors que dans l'ensemble du parc, les petits logements (T1 et T2) ne représentent que 9,6% du parc, ce taux est de 20,5% dans le parc social. Ce parc joue ainsi un rôle important dans l'offre de logements de petite taille pour le parcours résidentiel des petits ménages (jeunes couples en situation de décohabitation, ménages âgés) ».

A noter, la particularité de Cité 2 comptant une part très importante de logements de 5 pièces et plus, ce qui explique la part élevée de ménages à 6 personnes et plus.

En ce qui concerne la suroccupation des logements, nous ne disposons de données que pour 7 QPV, qui de plus sont incomplètes. Les données ne sont pas suffisamment complètes pour permettre une analyse approfondie.

### ➤ DES LOGEMENTS POUR UNE LARGE MAJORITE MAL ISOLEE



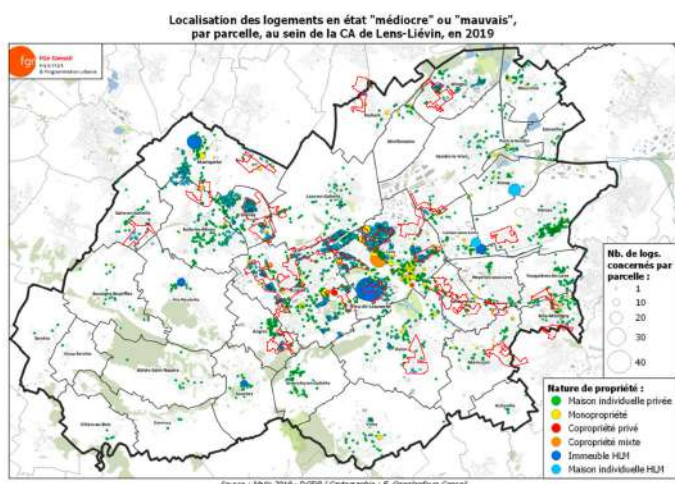
Grâce à l'analyse de cartographies obtenues par thermographie infrarouge aérienne, nous sommes en mesure d'estimer les déperditions thermiques des ensembles immobiliers. Ces données mettent en lumière les déperditions au sein des QPV comptant de nombreux logements avec pertes thermiques importantes.

Nous pouvons citer en exemple le quartier des 3 Cités à Mazingarbe où l'on constate une prédominance de logements subissant d'importantes pertes thermiques, qualifiées de «

Fortes » (indiquées en jaune) à « Excessives » (en rouge).

Source : <https://geocall.agglo-lenslievin.fr/apps/agglo-lenslievin::thermographie-infrarouge-pour-la-cartographie/explore 25 janvier 2023>

➤ **DES LOGEMENTS QUI PEUVENT ETRE QUALIFIES DE LOGEMENTS « MEDIOGRES » OU « MAUVAIS » ET QUI SE CONCENTRENT SUR LE PARC DES LOGEMENTS SOCIAUX**



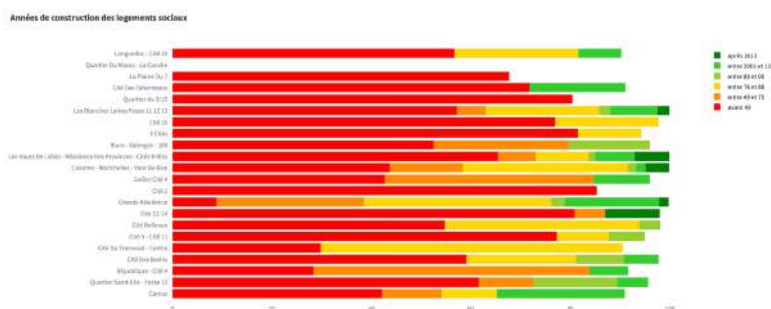
Source : Cartographie issue du diagnostic PLH avec ajout d'une surcouche QPV 2019

Il est à observer que plusieurs des quartiers QPV contiennent des logements, souvent issus du parc HLM, qui sont qualifiés d'état médiocre à mauvais. Cette situation soulève la nécessité de mener des actions de rénovation au sein des habitations sociales des QPV.

Au-delà de l'enjeu purement de l'habitat, deux dimensions importantes sont à prendre en compte :

- La dimension économique : Les logements vétustes sont souvent associés à une moindre efficacité énergétique, se traduisant par une augmentation des coûts liés à la consommation des fluides.
- La dimension environnementale et de transition : Les zones urbaines denses peuvent accentuer le phénomène des îlots de chaleur, contribuant ainsi aux défis posés par le changement climatique et l'adaptation nécessaire de nos milieux urbains.

➤ **CE QUI PEUT S'EXPLIQUER PAR L'ANNEE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX SUR LES QPV**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949. Les QPV concentrent plus de logements sociaux construits avant 1949 que sur la CALL (15 qpv dépassent les 45,6% de la CALL). A titre de comparaison, les logements sociaux comptent une part bien plus

importante de logements anciens par rapport à l'ensemble des résidences principales (26,1% des résidences principales construites avant 1945).

La mise aux normes thermiques de ces habitations sont soumises à la stratégie de rénovation des bailleurs sur les QPV.

Il est à noter, que certains quartiers se démarquent avec une offre de logements récents (à partir de 2001), nous pouvons citer les quartiers Camus, Grande Résidence, Quartie Saint-Elie - Fosse 13, Blum-Salengro-109 et Cité des Taberneaux (+ de 20%).

➤ **QUELQUES QUARTIERS TOUCHES PAR UNE VACANCE IMPORTANTE**





Source INSEE : recensement de la population 2019

Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances, il est cependant à noter que 10 quartiers dépassent le taux de la CALL. Certains restent relativement proches du taux de la CALL (Cité des Tabernaux, Blanchés laines Fosse 11, Blum-Salendgro-109, Cité des Brebis) mais 6 connaissent des taux supérieurs voir très supérieur (de Grande Résidence avec un taux de 10,5%, Cité 10, Cité 12-14 [ANRU], Cité 2, République-cité 4 [ANRU] à Sellier Cité 4 avec 21,5%).

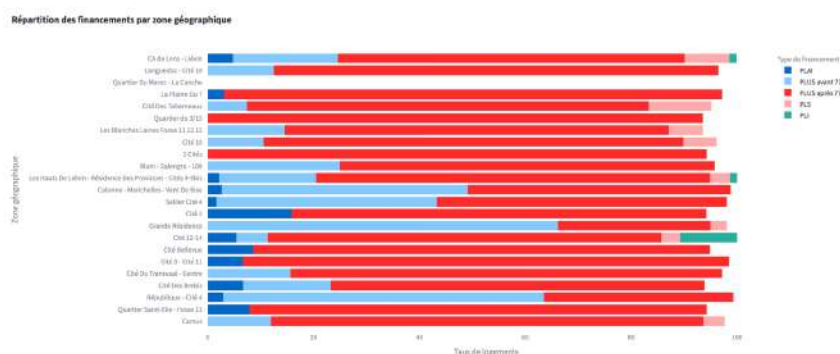
➤ **DES DIFFICULTES SOCIALES ET ECONOMIQUES QUI ENGENDRENT UNE POSSIBLE DIFFICULTE DE PRISE D'AUTONOMIE QUI PEUVENT EXPLIQUER UN TAUX SUPERIEUR DE PERSONNES LOGEES GRATUITEMENT SUR CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : recensement de la population 2019

4 quartiers connaissent des taux très supérieurs à celui de la CALL (2,6%). Nous pouvons citer République-cité 4 à 5% ; Quartier du Maroc ; Quartier Saint-Élie-Fosse 13 ; pour terminer par Camus à 7,9%.

➤ **FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX : DES LOGEMENTS « TRES SOCIAUX » PLUS PRESENTS DANS CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

Il existe 15 quartiers pour lesquels les informations relatives aux financements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et/ou PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) antérieurs à 1977 sont indisponibles. Ces segments de

logement, hautement sociaux, sont destinés aux foyers disposant des revenus les plus modestes. Dans les quartiers où l'ensemble des données est disponible, il apparaît que ces zones sont spécifiquement aménagées pour héberger les ménages les plus vulnérables.

Le quartier de Cité 12-14, relevant du programme ANRU, présente une diversité de logements à caractère social, incluant une proportion significative de résidences financées par des dispositifs PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), PLS (Prêt Locatif Social) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) établis après 1977.

Il est à noter la particularité de la CALL qui compte 24,6% de PLAI et PLUS avant 77, ce qui est relativement faible comparativement au niveau des Hauts-de-France (38%) ou de la France métropolitaine (47%).

## 2.3 - Santé

Première version test du 31 octobre 2023

### ➤ UN DEFICIT DE DONNEES EN SANTE A L'ECHELLE DES QPV MAIS UNE PREVALENCE DES VULNERABILITES SOCIALES ET SANITAIRES DANS L'AGGLOMERATION

En dépit d'un déficit de données en santé à l'échelle des QPV, nous pouvons toutefois partager des éléments généraux au niveau national sur la question de la santé au sein des QPV et à l'échelle de la CALL<sup>5</sup>.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a mis en place un Contrat Local de Santé pour la durée 2019-2023. Elle a établi trois axes majeurs :

- Attirer davantage de professionnels de santé sur le territoire ;
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les individus les plus vulnérables ;
- Et soutenir la santé des enfants et des adolescents.

Les diagnostics approfondis sur la zone de l'agglomération révèlent des **vulnérabilités sociales et sanitaires notables**. Même si les données précises concernant la santé des résidents des quartiers prioritaires sont limitées, les enjeux de santé sont étroitement liés aux défis socio-économiques de la communauté. Il est donc probable que la santé des habitants de ces zones et leur facilité d'accès aux soins soient encore plus préoccupantes.

**Les actions Prévention en matière de santé de la CALL<sup>6</sup>.** En partenariat avec l'ARS, Le Secours Populaire Français et l'APSA.

- Trois postes **d'Adultes Relais Médiateurs Santé** sont attribués à l'association Secours Populaire Français et à l'APSA à qui ils sont rattachés. La dynamique de médiation en santé a été lancée sur le territoire de la CALL avec notamment le déploiement des adultes relais médiateurs santé (ARMS) dont un dédié à la grande précarité. Ce dispositif, dont le premier bilan est positif, est destiné avant tout aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'Atelier **Santé Ville (ASV) lancé en 2019** pour promouvoir la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, la CALL a initié la mise en place d'un atelier santé ville (ASV) sur lequel il est possible de s'appuyer pour identifier les principales difficultés rencontrées en matière de santé par les populations démunies et les prioriser. 3 axes :
  - Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé
  - Améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment des personnes les plus vulnérables
  - Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

### ➤ UNE ESPERANCE DE VIE PARMIS LES PLUS FAIBLES

**L'espérance de vie sur l'Agglomération est parmi les plus basses de la région Hauts-de-France**, avec un écart de 5 ans pour les hommes et 3,1 ans pour les femmes par rapport à la moyenne nationale. Cette différence est due à une mortalité élevée, notamment en raison de **décès prématurés** et de **taux élevés de cancers et de maladies cardiovasculaires**. La CAL est plus impactée par ces problèmes que ses territoires voisins, soulevant des préoccupations sur l'accès aux soins et les comportements à risque.

<sup>5</sup> Reprise pour la CALL d'éléments du rapport d'évaluation du contrat de ville - Annexe – Agende d'Urbanisme de l'Artois AULA. Et du rapport 2019 de l'ANCT-ONPV pour les constats nationaux sur la santé des habitants dans les QPV.

<sup>6</sup> Rapport développement durable de la CALL - Deuxième semestre 2019 / premier semestre 2020

Constat national sur les QPV<sup>7</sup> : « Un peu plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins qu'au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par **des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations.** »

### ➤ LES ALD, L'IMPACT DE L'AGE ET MALADIES DOMINANTES

Les affections de longue durée (ALD) sont des maladies graves et/ou chroniques nécessitant des soins réguliers s'étalant sur une durée supérieure ou égale à 6 mois. Bien que le **taux d'ALD** soit légèrement plus élevé dans la CALL qu'en France, il est **moindre dans les quartiers prioritaires**, probablement en raison de leur **population plus jeune**. Le diabète et les cancers sont particulièrement prévalents dans la région.

Constat national au sein des QPV<sup>8</sup> : « Plus de la moitié de la population y est **en surpoids, en particulier les femmes**, et elle bénéficie d'une **alimentation moins équilibrée**. Par ailleurs, ils expriment **plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle.** »

### ➤ LES DISPARITES DE COUVERTURE SANTE ET AIDES SOCIALES DANS LA CALL ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2018, 14,3% des bénéficiaires de la CPAM de la CALL, soit 29 924 habitants, n'avaient **pas de mutuelle**. Parmi eux, **27% résidaient dans des quartiers prioritaires**. Ces quartiers ne montrent pas de différence notable en termes de couverture mutuelle par rapport à l'ensemble de la CALL. Cependant, leurs habitants ont **plus souvent recours à des aides comme l'Aide à la Complémentaire Santé** (5,8% contre 4,1% dans l'agglomération) ou la **CMUC** (31,7% contre 17,8%). De plus, dans ces quartiers, **6% des personnes de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant** (5,1% à la CALL). Enfin, en 2017, 9,3% des allocataires de la CAF de la CALL recevaient l'Allocation Adulte Handicapé, avec une proportion plus élevée (10,3%) dans les quartiers prioritaires.

Constat national au sein des QPV<sup>9</sup> : « cette population (habitants des QPV) dispose plus rarement d'une couverture maladie complémentaire, tout en étant par ailleurs **plus souvent bénéficiaire de la couverture maladie universelle** (Ex CMU-C). »

### ➤ LE RECOURS AUX SOINS ET L'IMPACT DES CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES

En 2018, 86% des résidents de la CALL ont consulté un **médecin généraliste, un taux supérieur à la moyenne nationale** mais inférieur à celui de ses voisins du PMA. **Seulement 35% ont consulté un spécialiste**, moins que la moyenne nationale et les régions voisines. Les populations les plus démunies consultent moins fréquemment les spécialistes, bien qu'elles voient régulièrement un généraliste. Les raisons peuvent être financières ou liées à la mobilité.

Constat national sur les QPV<sup>10</sup> : « En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir **renoncé à au moins un soin pour des raisons financières** au cours de l'année écoulée. » « **Le renoncement aux soins dentaires pour raisons financières est particulièrement élevé** en quartier prioritaire. [...] C'est également le cas pour **les soins optiques**, où le renoncement est deux fois plus élevé en quartier prioritaire » « Ces résultats sont à mettre en regard avec les analyses sur **l'accessibilité à pied à l'offre de soins** [Mondesir, 2020]. En effet, une moindre accessibilité peut constituer un facteur explicatif du renoncement en raison d'un délai de rendez-vous trop long. Par exemple, en quartier prioritaire, **le nombre de**

<sup>7</sup>ANCT – ONPV Rapport 2019.

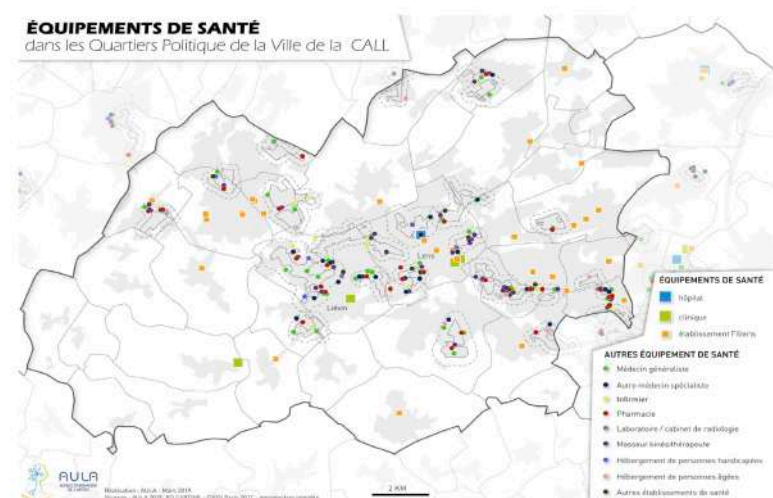
<sup>8</sup>ANCT – ONPV Rapport 2019.

<sup>9</sup>ANCT – ONPV Rapport 2019.

<sup>10</sup>ANCT – ONPV Rapport 2019.

praticiens accessibles en 15 minutes de marche est inférieur au reste des agglomérations pour ce qui concerne les dentistes, alors qu'elle est similaire pour les médecins [Audras-Marcy & al., 2019]. »

## ➤ LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET DENSITE MEDICALE



La CALL présente une **densité de médecins généralistes et de dentistes inférieure** à la moyenne nationale. Entre 2013 et 2018, cette densité a diminué. Toutefois, la densité d'infirmiers libéraux sur la CALL dépasse la moyenne française. Malgré le manque de médecins libéraux, la présence de médecins salariés compense cette carence. En 2017, la CALL avait une **proportion plus élevée de médecins âgés et moins de jeunes médecins** par rapport à la moyenne nationale, soulignant un **enjeu de vieillissement**. De plus, certaines zones de la CALL sont désignées comme

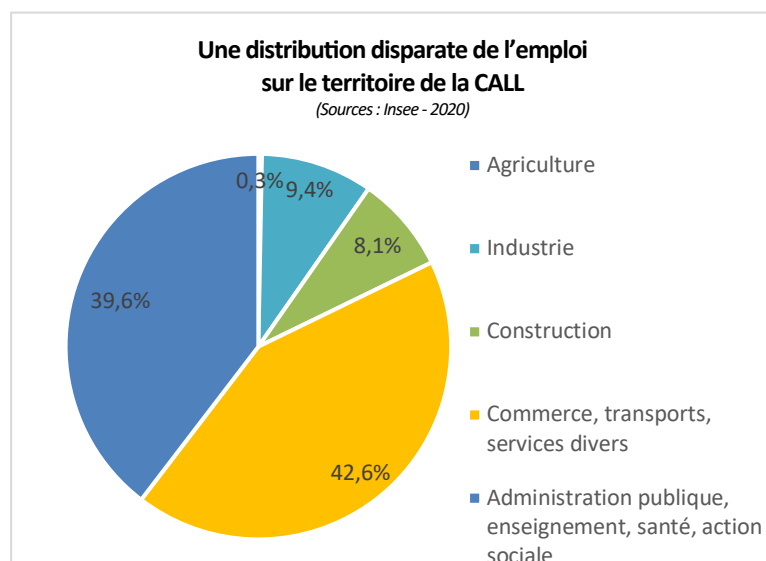
**prioritaires par l'ARS**, offrant des incitatifs pour attirer des médecins et éviter une détérioration de l'accès aux soins.

## 2.4 - Développement économique et emploi

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se caractérise par une **fragilité économique et sociale prégnante**. La question de l'emploi est au cœur des préoccupations d'une population qui cumule de nombreuses difficultés.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un territoire qui poursuit sa **phase de reconversion économique** : en même temps qu'une **tertiarisation du tissu économique**, le territoire continue sa très **nette désindustrialisation**. Cette transition s'opère difficilement. Sur la **période de 2009 à 2020, l'emploi est en recul de 3,04% sur l'agglomération** et de 1,10% à l'échelle du Pas-de-Calais.

### ➤ LA CREATION D'EMPLOI : UN RECU DE L'EMPLOI A L'ECHELLE DE LA CALL



La période d'observation (2009 – 2020) met en évidence les difficultés du territoire sur **les dynamiques de l'emploi**. La CALL a ainsi perdu **2 606 emplois** sur la période. Toutefois, la distribution se fait de façon très disparate selon les 5 grands secteurs de l'économie sur le territoire. On constate ainsi un **fort recul de l'emploi dans le secteur de l'industrie** : il perd plus de 24% de ses effectifs, soit plus de 2 100 emplois. Le **secteur de l'agriculture** est également en fort recul, avec 38% des emplois en moins entre 2009 et 2020. Le **secteur ne représente plus que 0,3% des effectifs du territoire en 2020**, soit 2 points de moins que la moyenne départementale.

Le territoire de la CALL se **désindustrialise** nettement, et se tourne de plus en plus vers le **secteur tertiaire**.

Le secteur de « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est le **deuxième pourvoyeur d'emplois salariés** sur la CALL avec **39,6%** de l'emploi total. Ce secteur a connu une augmentation de ses effectifs de 3,4%, soit plus de 900 emplois sur la période 2009 - 2020. Malgré ce dynamisme, les chiffres sur la CALL sont légèrement **plus faibles que sur l'ensemble du Pas-de-Calais** qui a connu, sur la même période, une augmentation de 5% des effectifs.

#### Nombre d'emplois et évolution selon le secteur d'activité :

(Sources : INSEE – EMP T8)

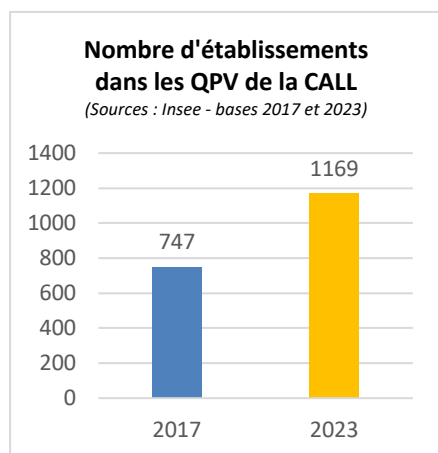
	CALL			Pas-de-Calais		
	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020
<b>Agriculture</b>	229	-38,1%	0,3%	11 440	-15,9%	2,3%
<b>Industrie</b>	6 719	-24,1%	9,4%	65 928	-17,8%	13,5%
<b>Construction</b>	5 787	-11,8%	8,1%	33 374	-10,7%	6,9%
<b>Commerce, transports, services divers</b>	30 543	-1,6%	42,6%	197 987	1,7%	40,7%
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	28 388	3,4%	39,6%	178 148	5,0%	36,6%
<b>Total</b>	<b>71 665</b>	<b>-3,5%</b>		<b>486 877</b>	<b>-1,7%</b>	

Le secteur du « **Commerce, transports, services divers** » est, avec **42,6%** de l'emploi total, le premier pourvoyeur d'emplois sur la CA de Lens Liévin. Le secteur a connu un **léger recul** entre 2009 et 2020 de 1,6% soit une perte de plus de 450 emplois. La dynamique de ce secteur se démarque nettement de celle que l'on observe à l'échelle du Pas-de-Calais, où l'emploi **progressé** de 1,7% sur la même période.

## ➤ LA DYNAMIQUE DE CREATION D'ETABLISSEMENTS DANS LES QPV DE LA CALL

Pour analyser la création d'établissements, on peut mobiliser **deux indicateurs** sur la période 2017 – 2023 :

- Le **taux d'évolution du nombre d'établissements** entre 2017 et 2023
- Le **taux d'évolution de créations d'établissements par an** entre 2017 et 2023



La période d'observation (2017 - 2023) permet de mettre en évidence une nette augmentation du nombre d'établissements au sein des quartiers prioritaires de la CALL avec un taux d'évolution de 56%. Ce taux est proche de celui des QPV en France Métropolitaine de 53%. Il est largement supérieur au taux d'évolution du nombre d'établissements à l'échelle de la CALL de 29%.

Selon les bases 2023 de l'Insee, **43% des établissements des quartiers prioritaires de la CALL sont spécialisés dans le « Commerce, Transport, Hébergement et Restauration »** contre 35% à l'échelle de la CALL. Cette part d'établissements spécialisés dans ce secteur était de 44% en 2017.

Le taux d'évolution de créations d'établissements par an entre 2017 et 2023 fait apparaître un **dynamisme beaucoup plus fort** dans les **quartiers prioritaires de la CALL** que sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il s'est en effet créé 179% établissements de plus en 2023 (382 établissements) qu'en 2017 (137 établissements) à l'échelle des quartiers prioritaires, contre 95% pour la CALL.



**82%**

des 382 établissements créés en QPV de la CALL sont des micro-entreprises (base INSEE 2023)

Notons par ailleurs que sur les 382 créations d'établissements en quartiers prioritaires de la CALL en 2023, 82% le sont sous le régime de micro-entrepreneur. Cette part a augmenté de 10% entre 2017 et 2023. Le rapport dans la CALL est inférieur, il est à **67%** de création sous ce régime. Le régime de la micro-entreprise semble attirer davantage dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération.

Lorsque l'on rapporte ces ratios au regard du poids de la population en utilisant le **taux de création par habitant** (le volume de création d'entreprises pour l'année n par rapport au nombre d'habitants pour la même année), qui permet d'apprécier le dynamisme par rapport au poids de sa population, on observe que la dynamique de création par habitant est également **plus élevée**, sur la base 2023, dans les quartiers prioritaires de la CALL (0,7%) que dans l'ensemble de l'agglomération (0,5%). Il est cependant plus faible que dans l'ensemble des QPV de France Métropolitaine (1,5%).

## ➤ TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

**40 %** < **53,6 %**  
QPV CALL < CALL  
Taux d'emploi moyen 15 – 64 ans  
(INSEE base 2023)

Selon les bases 2023 de l'Insee, le taux d'emploi des 15-64 ans sur l'EPCI est de 53,6%. C'est **moins** que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%). **Cette même année, le taux d'emploi des femmes est de 48,2% sur la CALL**, contre 50,2% sur le CAHC et 53,8% sur la CABBALR.

Sur la même année, tous les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI. Le quartier Saint-Elie - Fosse 13 est le plus proche de la moyenne avec un taux d'emploi de 47,3%. **Onze quartiers ont un taux d'emploi supérieur à 40% et onze ont un taux compris entre 30% et 40%**. Le taux d'emploi le plus faible est celui du quartier République - Cité 4 avec 30,7%. **Sur les quartiers prioritaires, le taux d'emploi des femmes est en moyenne de 32,3% en 2023**. Le taux d'emploi des 15 – 64 ans en France est, quant à lui, de 73,6% en 2022.

## ➤ CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



**52,7%** sur les QPV de la CALL

**51,5%** sur la CALL

**Part des hommes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C** (base INSEE 2023)

En septembre 2023, on comptabilisait **22 223 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C** sur le territoire de la CA de Lens Liévin. Parmi eux, **6 617** habitaient dans un quartier prioritaire, soit **30% des demandeurs d'emploi de l'agglomération**. Notons que l'on recense 55 414 personnes qui habitent un quartier prioritaire, soit 23% de la population de la CALL.

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, les hommes représentent **52,7% des demandeurs d'emploi**, alors qu'ils représentent 51,5 % des demandeurs d'emplois de l'ECPI (50,7% pour la CAHC et 47,9% pour la CABBALR).

Les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont **un peu plus jeunes** que leurs homologues de la CA de Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay-Artois Lys-Romane. En effet, 21,2% ont moins de 26 ans (20,2% CAHC et 20,6% CABBALR). **Dans les quartiers prioritaires de la CALL, 22,1% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans.**

En ce qui concerne les **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, le pourcentage de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C bénéficiaires du RSA au sein de la CA de Lens-Liévin (24%) est globalement le même que celui des deux autres agglomérations (22% CAHC et 23% CABBALR). En revanche, le pourcentage est **plus élevé** pour les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires de la CALL (32%).

56% des demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont au **chômage depuis moins de 12 mois** (55% pour la CAHC et 55% pour la CABBALR). 17% sont inscrits depuis 12 à 24 mois (18% CAHC, 18% CABBALR). 27% sont inscrits depuis plus de 24 mois (27% pour la CABBALR et 27% pour la CAHC). Sur les quartiers prioritaires de la CALL, 55% sont inscrits depuis moins de 12 mois, 18% depuis 12 à 24 mois et 27% depuis plus de 24 mois. Ainsi, on observe une **très légère différence en termes de difficulté de retour à l'emploi** dans les quartiers prioritaires en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Concernant les qualifications, les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin ont globalement les mêmes niveaux de diplôme que ceux des deux autres agglomérations. En effet, 16% sont sans diplôme, 39% ont un niveau CAP-BEP, 28% ont un niveau Bac et 17% ont un diplôme du supérieur. En revanche, **les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires sont moins qualifiés**. En effet, seuls 11% d'entre eux ont un diplôme du supérieur, 25% ont le Bac, 45% ont un niveau CAP-BEP et 20% n'ont pas de diplôme.

En somme :

- La CA de Lens-Liévin est un **territoire en phase de transition** : l'industrie chute et est remplacée de plus en plus par le secteur tertiaire.
- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont des caractéristiques proches de ceux de l'agglomération, bien qu'ils soient **moins diplômés, un peu plus jeunes, et davantage bénéficiaires du RSA**.
- Le **taux d'emploi des femmes est en moyenne très bas** dans les quartiers prioritaires en comparaison de celui de l'agglomération.

## 2.5 - Environnement & transition écologique

### ➤ DES QUARTIERS PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS PAR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

#### Des conditions de vie particulièrement difficiles

Des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement. Au plan national (données ANRU 2022) :

- **70%** des habitants des QPV sont confrontés à une **température trop haute** dans leur logement pendant l'été (contre 56% au niveau national)
- **52 %** à une **température trop basse** pendant l'hiver (contre 35% au niveau national)
- **+ de 50%** de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier.

...Alors même qu'ils ont une **empreinte carbone plus basse** que les classes les plus aisées (mobilités restreintes, faible gaspillage, surface des logements, etc.) et qu'ils peuvent moins se prémunir des conséquences du dérèglement.

#### Un lien environnement / santé qui n'est plus à démontrer

- **Exposition aux pollutions et cadre de vie** : qualité de l'air, salubrité des logements, place de la nature dans les quartiers...
- **Conditions de vie face au dérèglement** : îlots de chaleurs dans les zones d'habitat collectif, exigüité et manque d'isolation de logements, etc.
- La difficulté d'accéder à une **alimentation de qualité** à des tarifs abordables...

**Une question économique** : Se prémunir des effets du dérèglement ou des pollutions, manger sainement : autant d'actions qui ont un **coût** pour les populations et qui posent des problèmes de précarité énergétique, alimentaire, etc.

#### Les enjeux de l'action pour les habitants de la CALL :

- Contribuer **depuis les quartiers** à la lutte contre le dérèglement et **valoriser** ces quartiers et leurs habitants comme des acteurs des transitions
- **Améliorer les conditions de vie et la santé** des habitants des QPV sur un territoire à la situation particulièrement dégradée
- Travailler à des **solutions** en matière de transition qui permettent de développer le reste à vivre des habitants (efficacité énergétique, alimentation plus accessible...)

### ➤ POUR UNE TRANSITION JUSTE

#### Des bénéfices attendus de la transition écologique sur de multiples registres qui font déjà l'objet de multiples initiatives et politiques sur le territoire

**Des orientations politiques et des cadres d'intervention** : PLH, PCAET, plan dédié aux mobilités...

#### Des dispositifs et des outils qui se multiplient :

Recycleries, plan pour l'efficacité énergétique des bâtiments, projets en matière d'alimentation durable, végétalisation des espaces publics

**Des pratiques d'appui à la participation habitante** réelle qui constituent une ressource clé pour les transitions écologiques.

#### Toutefois des dispositifs qui ne sont majoritairement pas territorialisés à l'échelle des QPV :

Hormis des initiatives comme « quartiers fertiles » de l'ANRU et l'intervention de recycleries, les actuels plans ou initiatives pourraient d'avantage être orientés et spécifiés vis-à-vis des QPV et de leur population.

Pour une transition juste...et accélérée qui doit passer par :

Une transition qui doit **intégrer** de multiples axes d'intervention et mener à une **territorialisation** des politiques et dispositifs actuels : durable, accessibilité d'une alimentation de qualité, traitement et recyclage des matériaux de chantier, des déchets quotidiens, etc.

Une transition qui doit **concilier fin du mois et fin du monde** et qui doit être valorisée comme telle...

- Accompagnement des rénovations énergétiques : Ex. si les rénovations énergétiques génèrent à terme des économies, elles peuvent générer à court terme des surcoûts...Comment les prendre en charge ?
- Alimentation de qualité accessible : groupements d'achat de produits bio, etc.
- Solutions en matière de mobilité adaptées aux pratiques des personnes (transports en communs, développement mobilités douces, mais aussi véhicules individuels partagés...)

#### La conciliation d'actions descendantes et ascendantes : la transition qui doit être faite pour et par les habitants :

Les actions en matière de transition ne doivent pas se faire seulement une logique descendante ou ces transitions seraient subies (et parfois infantilisante ou culpabilisante) ...mais doivent partir des arguments, pratiques, besoins et initiatives des habitants.

### ➤ DE NOMBREUSES ACTIONS ET INITIATIVES PORTÉES PAR LA CALL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La CALL est pleinement **mobilisée** pour construire un avenir durable pour ses habitants. **Biodiversité, économie circulaire, alimentation durable et locale, énergie renouvelable, traitement des déchets, pollution de l'air, gestion**



de l'eau... la CALL intervient avec ses partenaires sur le champ de ses compétences liées à l'environnement, les modes de vies et la consommation. Elle mise aussi sur l'innovation pour accompagner les professionnels et les citoyens vers l'éco-responsabilité. A ce titre, la CALL porte plusieurs actions et initiatives, à l'instar de :

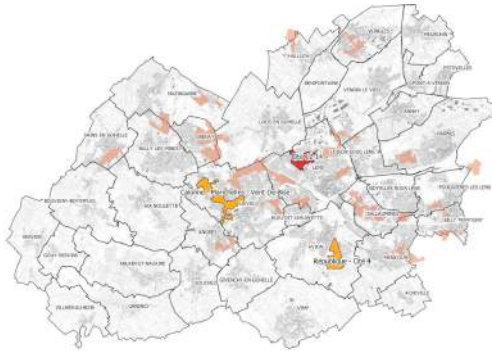
<p><b>Le développement de la biodiversité et la gestion du patrimoine arboré</b></p>	<p>La CALL s'affirme comme l'<b>archipel vert</b>. De la <b>Chaînes des Parcs</b> aux <b>Espaces Naturels Sensibles</b> protégés par le Département du Pas-de-Calais, le territoire dispose d'un capital naturel qu'il souhaite protéger et valoriser. La protection de ces milieux est une priorité pour l'équilibre environnemental et la richesse de la biodiversité. Pour la CALL, l'objectif est <b>d'enrayer le déclin de la biodiversité</b> en menant des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques. Pour y parvenir, la CALL s'est fixé 8 axes stratégiques. A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour recréer de la biodiversité, la CALL s'engage avec les <b>Espaces naturels régionaux (ENRx)</b> dans le cadre de « <b>Plantons le décor</b> ». Plus de 80 000 arbres et arbustes, 3 500 fruitiers et des centaines de potagers ont vu le jour à partir des bulbes et graines distribués.</li> <li>• Le projet de <b>schéma Trame Verte et Bleue (TVB)</b> vise à reconstituer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.</li> </ul>
<p><b>Mobilité douce : l'aménagement de l'EuroVelo n°5 (EV5)</b></p>	<p>Cette vélo route européenne relie Londres à Brindisi en Italie en traversant 7 pays dont la France. La CALL a décidé <b>d'aménager le dernier tronçon de l'EV5 sur son territoire</b>, entre Loos-en-Gohelle et Wingles. Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les <b>modes alternatifs de déplacement</b> pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile</li> <li>• Participer aux liaisons de la <b>Chaîne des Parcs</b>.</li> </ul>
<p><b>La qualité de l'air</b></p>	<p>La CALL participe activement à <b>l'amélioration de la qualité de l'air</b> sur son territoire. Un partenariat pluriannuel a été mis en place avec l'association agréée en charge de la qualité de l'air en région, <b>Atmo Hauts-de-France</b> afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser la surveillance locale des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques</li> <li>• Mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieure et extérieure</li> <li>• Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la pollution atmosphérique.</li> </ul> <p>Par ailleurs, afin de prévenir les allergies liées aux pollens, la CALL a, en association avec <b>Lify Air</b> et <b>Atmo Hauts-de-France</b>, installé <b>5 capteurs</b>. Ils délivrent une information en temps réel du contenu de l'air en pollens à l'échelle ultra-locale.</p>
<p><b>L'agriculture périurbaine et le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)</b></p>	<p>En 2019, la CALL approuvait le premier programme d'actions du SATD. Le SATD est depuis un <b>cadre stratégique et opérationnel</b> répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. <b>L'alimentation</b> devient un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur le territoire. Ce 1<sup>er</sup> plan, coconstruit et coanimé avec 7 partenaires, comptait 86 actions.</p> <p><b>Vers un second plan d'action</b> : cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande que l'actualité souligne avec une nouvelle acuité les défis immenses autour de l'alimentation et de l'agriculture. La CALL est convaincue que l'action publique peut contribuer à proposer des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux. Dans ce contexte, un nouveau cadre stratégique est proposé, via le second plan d'actions du SATD approuvé en 2023, reposant sur 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structurer les <b>filères en circuits courts</b> de la production à la consommation (RHD...)</li> <li>2. <b>Sensibiliser</b> les consommateurs et développer une <b>politique sociale de l'alimentation</b></li> <li>3. Développer les <b>productions durables</b> et protéger la ressource en <b>eau</b></li> </ol> <p>D'une durée de 4 ans, ses 51 actions ont toutes été coconstruites avec 9 partenaires experts.</p>
<p><b>Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</b></p>	<p>Déplacements, industrie, habitat, énergie... la CALL souhaite agir dans le cadre de son <b>PCAET</b> pour lutter contre le dérèglement climatique. Outil stratégique, opérationnel et réglementaire, le PCAET de la CALL se veut surtout être une démarche volontariste, participative et permettant à chacun de s'inscrire de manière concrète dans la transition écologique et énergétique du territoire. Le PCAET est le <b>document de référence Climat-Air-Énergie</b> pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprendra un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation. Son élaboration est prévue pour <b>mi-2025</b>.</p>

## La gestion des déchets

Plusieurs initiatives de la CALL à destination des habitants permettent de s'engager en faveur du zéro déchet tels que : le **recours aux déchetteries**, aux **espaces Réemploi**, à la **ressourcerie** de Liévin ou d'Aix Noulette, aux **Repair-café**s ou encore aux **composteurs** individuels ou collectifs.

## ➤ DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### TROIS QPV RETENUS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (NPNRU)



Géographie prioritaire de la politique de la ville

- NPNRU Quartier d'Intérêt National
- NPNRU Quartier d'Intérêt Régional
- Quartiers Politique de la Ville

Au sein de la CALL, **3 QPV ont été retenus au titre du NPNRU** de l'ANRU :

- ✓ La cité du 12/14 à Lens
- ✓ Le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise à Liévin
- ✓ Le quartier République – Cité 4 à Avion

Ce programme engendre des **démolitions importantes** et une **libération de foncier** conséquente dans les quartiers prioritaires.

Par exemple, dans le quartier « Cité du 12/14 à Lens », les fonciers libérés par la démolition font l'objet d'ambitieux **projets d'agriculture urbaine**.

## DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE

Des actions ont été menées dans le cadre du **contrat de ville 2014 – 2020** de la CALL au travers de l'un des 5 piliers : « Habitat, cadre de vie et environnement ». Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2014 - 2020 témoignent de premiers résultats tels que :

Résultats	Impacts intermédiaires	Impacts finaux
<ul style="list-style-type: none"><li>- La stratégie du parcours résidentiel est adaptée aux enjeux du territoire</li><li>- Des projets de coopération entre habitants sur la préservation de leur habitat et de leur environnement se développent</li><li>- Les déplacements en mode doux sont encouragés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La qualité résidentielle des QPV (espaces publics) est assurée et préservée</li><li>- L'environnement urbain des quartiers prioritaires est plus accueillant</li><li>- La mobilité des habitants des quartiers prioritaires et de ville est facilitée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un quartier à l'environnement, au cadre de vie et à l'habitat préservé</li></ul>

## DEUX INITIATIVES MENEES PAR LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

Les Centres de Ressources de la Politique de la Ville (CRPV), conscients de l'absolue nécessité d'accompagner les acteurs et actrices de la politique de la ville dans une **définition juste et généraliste de la transition** ont lancé des initiatives locales. A ce titre, **deux initiatives locales** ont été réalisées par le biais de l'IREV (centre de ressources politique de la ville en Hauts-de-France) et contribuent à la transition dans les QPV de la CALL :

- **Dépasser une logique « par défaut » de lutte contre la précarité alimentaire** : l'association Les Anges Jardins a initié la mise en place de la MANNE, **Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges**. Cette monnaie est distribuée aux habitants (+200 habitants impliqués) qui participent à des chantiers environnementaux et qui s'engagent dans des actions coopératives. Elle leur permet en contrepartie d'accéder à des produits des commerçants locaux partenaires ou encore des plats et boissons distribués au sein du Tiers-Lieux du Ménadel situé à Loos-en-Gohelle.
- **Le logement social en transition vers l'économie circulaire** : l'opportunité liée au volume de réhabilitations annuelles menées par ce bailleur social, engagé dans l'ERBM et le NPNRU, l'a poussé à développer de nouvelles filières de **réemploi** et de **recyclage**. Ainsi, le bailleur inscrit désormais dans les cahiers des

charges de travaux des critères de réemploi pour la production de nouveaux équipements et/ou matériaux. Le bailleur mène également des travaux concernant les éco-matériaux et plus particulièrement la filière chanvre. Ces opérations contribuent à la réduction de l'impact environnemental de la construction mais aussi à la transition d'un patrimoine singulier et au confort de ses habitants.

## ➤ **ETENDRE LES INITIATIVES AUX QPV ET MENER DE NOUVELLES ACTIONS**

En somme, plusieurs initiatives et actions ont été portées, d'une part, à l'échelle de la CALL et, d'autre part, dans le cadre de la politique de la ville. Il convient désormais de mieux articuler ces démarches. Partant des enjeux spécifiques des QPV et de ses acteurs, l'un des enjeux est désormais de **territorialiser ces dispositifs à l'échelle des QPV de la CALL** pour étendre les initiatives déjà menées et, également **développer de nouveaux projets**.

Il apparaît nécessaire de faire de la transition énergétique **l'un des fils rouges** des projets de territoire. Il s'agit notamment de **limiter les risques d'accroissement des inégalités** en facilitant la mise en œuvre des transitions dans les QPV. Les CRPV ont d'ailleurs fait le choix d'une **approche globale** qui s'arrime à deux convictions :

- La transition écologique est **urgente : partout, pour tous et toutes**.
- Parce qu'elle correspond à un changement de modèle économique et social, qui doit transformer en profondeur notre façon de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, parce qu'elle peut être un vrai levier de réduction des inégalités, **la réconciliation entre urgence sociale et transition écologique est possible dans les quartiers populaires**. Car un des enjeux transversaux de la relation entre transition écologique et politique de la ville est celui des **inégalités environnementales ou de la "justice environnementale"**.

Ainsi, la politique de la ville a un **rôle essentiel à jouer** pour que les transitions soient au service de tous et que la réalité des quartiers et leurs vulnérabilités soient prises en compte. Les **citoyens** sont le premier moteur dans les initiatives identifiées et cela nécessite de penser leur implication dans les politiques publiques. **Les projets visant les transitions doivent, en effet, prendre en compte la ressource la plus précieuse des quartiers : les habitants**. Dans ce cadre, l'expérience de la politique de la ville pourra utilement être mobilisée.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

## Annexe 2

# PROCLAMATION

« Faire de notre agglomération  
un territoire participatif »





## PROCLAMATION

**« Faire de notre agglomération un territoire participatif »**  
*Pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes,  
à toutes les échelles et dans la durée*

### Préambule

*Ce document est la manifestation d'une ambition partagée de s'engager autrement et plus fortement encore sur le terrain de la participation des habitants.*

*Il repose sur une envie collective de contribuer à l'amélioration globale du territoire et au renforcement de la démocratie participative.*

*Il affirme des valeurs et une volonté de faire de la participation non pas seulement un but, mais aussi un moyen de répondre à des défis et des besoins plus larges.*

*Il propose de nouvelles façons de travailler en privilégiant le travail en réseau, la mutualisation et la coopération entre les différentes parties prenantes qui agissent au quotidien pour le développement de notre territoire.*

*Cette proclamation est un appel au changement autant qu'une première action d'un collectif d'acteurs convaincus du sens et de l'efficacité de la participation citoyenne.*

*C'est surtout une invitation adressée à toutes et à tous de rejoindre cette dynamique et de participer en particulier à son « labo » :*

- *Habitants d'ores et déjà engagés ou plus éloignés de la vie citoyenne.*
- *Professionnels et bénévoles des associations, quels que soient leur secteur d'intervention : sport, culture, parentalité, éducation populaire, etc.*
- *Techniciens des communes, de la CALL, du département, de la région, de la CAF, des bailleurs, etc. qu'ils agissent dans le champ de la cohésion sociale ou sur d'autres thématiques*
- *Élus des communes, de l'agglomération, etc.*

*Pour nous, la participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.*

06.65.56.69.57

Samuel THYRION – Responsable de mission

✉ [samuel.thyrion@copas.coop](mailto:samuel.thyrion@copas.coop)

COPAS – SCOT ARL à capital variable – RCS Lille 8 329 070 809 – NAF 7022Z  
À Weréso | 104 rue nationale, 59800 Lille  
☎ 03.61.50.71.34 – [contact@copas.coop](mailto:contact@copas.coop)

*Ce texte est le fruit d'une démarche de réflexion collective et participative qui a mobilisé plus de 231 personnes (habitants, professionnels, associations, institutions, élus) entre octobre 2022 et janvier 2023.*

*Initiée et animée par la CALL, elle aboutit à la formalisation d'un engagement renouvelé et consolidé en matière de participation citoyenne et à des propositions concrètes pour répondre aux enjeux de notre agglomération, de ses territoires et de ses habitants.*

Le collectif des acteurs de réflexion et d'action

## 1.1 - La participation des habitants, un enjeu majeur qui nous engage tous à « agir autrement »

---

### « Faire autrement et non pas faire en plus »

- La participation c'est une démarche concrète qui consiste essentiellement à changer de regard et de pratique pour permettre aux habitants de prendre part à des décisions qui les concerne
- La participation des habitants n'est pas un dispositif qui viendrait s'ajouter ou seulement s'articuler aux dispositifs déjà existants.

Si sur notre territoire le terrain n'est pas vierge et les initiatives nombreuses, diverses et riches sur le terrain de la participation (cf. rapport d'évaluation), la participation des habitants reste un **enjeu majeur**

- un enjeu démocratique,
- un enjeu en termes de développement du territoire,
- un enjeu qui fait écho aux politiques d'éducation populaire<sup>1</sup>, dans un souci d'ascendance et de développement des capacités et du pouvoir d'agir
- un enjeu institutionnel qui renvoie à nos postures et manières d'agir avec les uns et les autres.

Habitants, associations, professionnels, élus et institutions, nous avons tous **conscience** qu'il est nécessaire de « *faire autrement* » pour inciter chaque personne dans les projets qui les concernent, pour agir en référence à des orientations fortes et concrètes et expérimenter la co-construction d'une vraie politique publique autour de ce sujet.

## 1.2 - Une vision et une culture commune de ce que veut dire participer !

---

### ➤ UNE DEFINITION QUI FAIT SENS

*Pour nous, la participation est un **processus** qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « **prendre part** » à une **décision** qui **concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause** »*

### ➤ DES NIVEAUX DE PARTICIPATION DIFFERENTS ET DES PRINCIPES D'ACTION A RESPECTER

La participation se construit. Elle suppose d'être parfaitement au clair sur ce que l'on propose et de répondre à des questions très concrètes :

- A qui s'adresse-t-on ?
- Comment proposer aux personnes de prendre part à une décision : par la **consultation** (*le décideur permet l'expression en demandant un **avis** au groupe avant de décider*), la **concertation** (*le groupe fait des **propositions**, les décisions reviennent au décideur*), la **codécision/négociation** (*le groupe et le décideur décident ensemble*) ?
- L'information est-elle disponible et la communication suffisante pour que les personnes puissent participer ?

Dans nos principes d'action, la simplicité et la transparence des processus participatifs avant même leur démarrage sont des incontournables.

---

<sup>1</sup> « Courant d'idées qui milite pour le développement de chaque personne (individuel) et communautaire (développement social) dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc. afin de permettre à chacun de s'épanouir, de s'émanciper et de trouver la place dans la société » - Wikipédia

### 1.3 - Une conviction partagée que la participation contribue globalement au développement du territoire

Si chaque action participative a ses propres objectifs, concerne différents terrains (social, urbain, économique, environnement, etc.) et se déroule à différentes échelles (quartier, ville, bassin de vie, etc.), nous pensons que la participation des habitants répond à des enjeux plus globaux à une échelle plus large que celle de sa mise en œuvre concrète.

Ainsi elle est un objectif ET un moyen pour....

• Contribuer à la transformation sociale, environnementale et économique du territoire	En favorisant l'expression et le débat de tous les habitants sur des sujets à enjeux (environnement, santé, emploi, etc.)
• Améliorer nos politiques publiques en associant les habitants à leur définition, mise en œuvre et évaluation	
• Faire naître des idées, actions, projets par les habitants (et enrichir les ressources et le bien être sur le territoire)	

Globalement elle participe à renforcer la démocratie

### 1.4 - Agir concrètement et se donner les moyens !

#### ➤ A PARTIR DE 2023 : FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Parce que nous avons conscience que la participation ne se décrète pas et nécessitera du temps pour se développer à tous les niveaux de l'action publique, nous avons fait le choix de faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation pour aller vers une extension progressive de la participation dans les autres politiques publiques. Parce que :

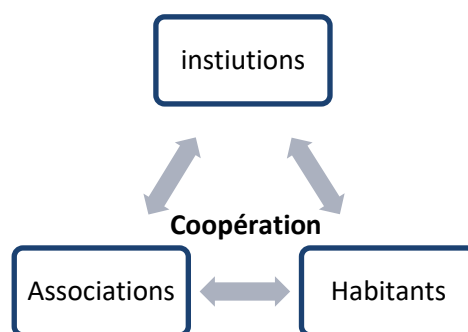
- **Le champ d'intervention de la cohésion sociale est vaste, à la confluence de plusieurs politiques publiques portées par le CALL de manière obligatoire ou volontariste** : la Politique de la Ville, le renouvellement urbain, l'habitat, le développement économique, la santé, le sport, la culture, l'inclusion numérique, la mobilité, la lutte contre les discriminations ...
- **La participation des habitants est au cœur même de cette politique.** Faire cohésion sociale c'est lutter contre les exclusions, créer du lien social et inviter à « participer » au sens propre du terme.
- **C'est le sens même de l'expérimentation : tester et faire en sorte que cela impacte ensuite d'autres délégations, montrer que c'est possible, que la participation des habitants apporte une vraie amélioration** dans la conduite de nos politiques publiques.

#### ➤ LA COOPERATION ET LE RESEAU COMME MANIERES D'AGIR

Le mode coopératif est le mode de pilotage que nous souhaitons défendre et promouvoir. Coopération entre institutions, coopération avec les associations, coopération entre institutions et habitants, coopération entre habitants.

Il doit pouvoir se décliner à différents les niveaux : élaboration des appels à projets, attribution des moyens, mise en œuvre des projets, valorisation des actions, etc...

La participation des habitants n'est pas l'affaire d'une seule institution, d'un seul acteur. La mobilisation des envies et des énergies mais aussi des ressources institutionnelles et associatives repose nécessairement sur une mise en réseau la plus large possible.





La position de la CALL en tant que pilote du contrat de ville et d'un projet de cohésion sociale pour tout le territoire de l'agglomération peut alors se traduire concrètement en jouant une fonction forte de « coordonnateur de réseaux » et de facilitateur.

## ➤ **LE « LABO » DES ACTEURS DE LA PARTICIPATION : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE AMBITION**

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation

- Le labo s'appuie sur le local, le terrain et permet la mise en commun des différentes envies, initiatives et actions participatives. Il a une fonction de « pot commun » selon un mouvement ascendant.
- Il s'adresse associe des élus, Habitants, associations, professionnels, élus, institutions, chercheurs, etc. sur le principe du volontariat et de la libre adhésion.
- Il a pour **vocation**, à l'échelle du territoire de :
  - Valoriser des initiatives qui impliquent directement les habitants
  - S'informer et se former ensemble à certains sujets, thèmes
  - « Procéder ensemble » : c'est à dire de favoriser de nouvelles initiatives, des projets nouveaux - en permettant l'expression d'idées, d'envies de projet participatifs et citoyens...
  - Mettre en œuvre des actions spécifiques
  - Restituer, interpeller au besoin pour faire « avancer » les partenaires institutionnels
- Il repose dans sa mise en œuvre sur la **coopération**, un **partage des fonctions et des tâches** (rôle pivot de la CALL – catalyseur – coordination d'ensemble) et **d'ambassadeurs** pour :
  - Mobiliser une multitude d'acteurs
  - animer, coordonner,
  - rendre compte,
  - diffuser l'information, relayer, mobiliser de nouveaux acteurs
  - évaluer.
- Il repose sur une « **programme d'ensemble** » avec des réunions / temps forts tout au long de l'année. Il est **nomade** et son animation tournante
- Il dispose et développe sa propre « **boîte à outils** » au fil du temps (fiches d'expériences, méthodes d'animation participative, annuaire des acteurs, outils communs numériques) et de sa propre **identité graphique**.
- **Chaque réunion** est l'occasion de :
  - Accompagner (« premiers pas, orientation vers d'autres structures »)
  - Partir de témoignages / d'expériences de projets menés par et/ou avec des habitants
  - Aborder un thème / sujet en travaillant en ateliers
  - Il donne lieu à des décisions ! selon des modalités décidées collégalement)
- Il repose sur des **valeurs**, manières d'animer : « bienveillance », écoute »
- Il renvoie à des **modes de communication** (valorisation) et **d'invitation différents** (de la main à la main via des relais) pour ne pas oublier les habitants les plus éloignés.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

## Annexe 3

# Délibérations et engagements des partenaires



**Délibérations et engagements des partenaires**

**Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**



**Région  
Hauts-de-France**





## INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030

### « Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

#### **1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers**

##### **Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville**

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Éducatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Éducative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

##### **Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun**

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

#### **2. Vers des Quartiers rev3**

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique, alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs à ces pollutions.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

### **3. Présentation des priorités régionales**

Cet accompagnement régional au titre des « Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

#### **Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.**

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

#### **Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville**

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

#### **4. Nos Quartiers d'Été (NQE)**

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.



Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

**Thème : C06.03 Rénovation urbaine**

**Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n°20180528 du Conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2017.0046 de la séance plénière du 02 février 2017 relative à l'adoption du soutien de la Région Hauts-de-France au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Vu l'information faite en commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

Vu l'information faite en commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Vu l'information faite en commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

Vu l'information faite en commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

Vu l'information faite en commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Considérant les nouvelles orientations données à la politique régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période 2024-2030.

## DECIDE

Par 156 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030, ci-annexé.

Le programme budgétaire pour ce nouveau cadre d'intervention est le 52000006.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (120) :** Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.01515



Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Caroline LUBREZ, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (49) :** Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET, Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

**N'ont pas participé au vote (13) :** Madame Régine ANDRIS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Nathalie BILLET, Madame Émilie BOMMART, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Marianne SECK, Monsieur Benoît TIRMARCHE.

Absente (1) : Madame Catherine QUIGNON.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

**Thème : C06.03 Rénovation urbaine**

**Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n°20180528 du Conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin

Délibérations et  
engagements  
des partenaires



## ENGAGEMENTS DU CD62.

### 1) Le cadre d'intervention du Département au profit des habitants des quartiers prioritaires

Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le pacte des solidarités humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont, pour l'essentiel, de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins, certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « *chaque porte est la bonne* ». Les maisons du Département solidarités travailleront ainsi au renforcement des articulations avec les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d'appui particulièrement investis dans les quartiers prioritaires et essentiels à la coordination de l'action de terrain.

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec des actions en direction de tous les publics : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées

en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers les actions de prévention portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée auprès des adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques en faveur du logement des personnes en difficulté. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de l'accès à l'autonomie et donc au logement des jeunes les plus vulnérables.

Le Département agit aussi, au titre de ses politiques, en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le maintien des personnes à leur domicile. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Le Département intervient au soutien des aidants et de leurs proches, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit. Il mène également une action résolue pour être un département inclusif et accessible à tous, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur de l'emploi des personnes en difficulté. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

Le pacte des solidarités territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour un avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais.

Ainsi, le Département dispose d'une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Cet appel à projet spécifiquement dédié à l'accompagnement des communes pour l'amélioration des équipements publics de ces quartiers (principalement les écoles) a permis de mobiliser 6,6 millions d'euros entre 2019 et 2023 au profit de ces projets.

La contractualisation du Département avec les EPCI et les communes a également permis d'accompagner de nombreux projets dans ces quartiers prioritaires. Entre 2019 et 2023, le Département a octroyé 3,6 millions d'euros de fonds d'innovation territorial à des projets d'équipements ou de liaisons doux dans ces quartiers.

Sur l'enjeu du changement climatique, thème particulièrement ciblé dans l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville, le Département s'est engagé à la promotion de politiques respectueuses de l'environnement : préserver les ressources et la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, développer de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité), promouvoir une alimentation de proximité, qualitative, durable, accessible à tous. Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires.

Deux dispositifs que sont « le fonds biodiversité » et « le fonds alimentation durable » proposent des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires.

Le premier propose une boîte à outils complète qui offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge d'un large faisceau de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'îlots de fraîcheurs, etc....) ainsi que d'acquisitions foncières dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité. Une expertise du Département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers.

Le second accompagne l'investissement sur les projets relatifs à l'alimentation durable (création d'ateliers de transformation, acquisition de matériels de préparation dans un projet global, matériels de production, etc...). L'outil est ouvert aux collectivités ainsi qu'aux porteurs de projets associatifs....

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires, dont les quartiers prioritaires.

La démarche ESS porte par essence la participation des usagers dans ses principes fondamentaux, notamment à travers le Budget citoyen. Depuis son lancement, le Budget citoyen a permis le soutien de plusieurs projets portés par des structures implantées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans différents domaines.

Le pacte des réussites citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas-de-Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

La présence de services et d'équipements publics passe aussi par la mobilisation de la politique sportive et culturelle du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population.

Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière, l'ambition inscrite dans ce pacte de rendre accessible la culture est aussi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien des habitants de ces quartiers.

De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi, le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux, par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, les jeunes représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences, est très engagé vers le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu des assiettes à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leur(s) enfant(s) est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire.

Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Le 29 janvier 2024, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre l'adaptation de ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles ». Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

Au regard du pourcentage plus élevé de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, le déploiement de cette politique prend tout son sens dans la mobilisation collective pour ces territoires de la politique de la ville.

## 2) Les attendus du Département

Trois des axes définis par le Comité Interministériel des Villes (CIV), comme devant guider l'écriture des futurs contrats de ville, sont au cœur de l'action quotidienne du Département : l'égal accès aux services publics, accompagner les plus précaires vers l'emploi et l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

Le Département du Pas-de-Calais contribuera, au titre de ses compétences, aux trois axes évoqués ci-dessus, par la mobilisation de ses politiques de droit commun.



Le Département apportera une attention particulière à :

- La gouvernance des futurs contrats de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme par cette délibération le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons du Département solidarité et les maisons du Département de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires, dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville. Ces enjeux étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



## Note à l'attention de Madame et Messieurs les préfets

### Objet : volet santé des nouveaux contrats de ville

#### 1/ Contexte

Les travaux d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 sont en cours sous votre égide avec un objectif de finalisation fin mars 2024. Au regard des attentes fortes qui se font jour sur les questions d'accès à la santé, je vous propose d'inscrire la santé comme l'une des thématiques prioritaires.

L'exercice n'est pas aisé : nous ne devons pas laisser penser que la sécurité sociale aurait délaissé les quartiers. Ce n'est absolument pas le cas : le droit commun s'applique et notamment les dispositifs d'accessibilité financière aux soins (contribution santé solidaire) ; des efforts sont déployés pour assurer la présence d'une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de santé des habitants.

Pour autant, en raison de la fragilité sociale des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville (QPV), du contexte de tensions sur les ressources médicales qui peut affecter tout particulièrement certaines zones urbaines peu attractives et de problèmes de santé publique émergents comme les troubles psychiques, nous nous devons de renforcer notre capacité d'observation de la situation sanitaire et de déployer des actions concrètes destinées à répondre aux besoins.

Le diagnostic posé par le réseau national des centres ressources politique de la ville (RNCRPV) dans son rapport « enjeux de santé dans les quartiers prioritaires » publié en mars 2023 montre que la santé des populations habitant les QPV est dégradée. Cette étude constitue une bonne base de diagnostic et permet d'orienter notre action :

- Une moins bonne perception de sa propre santé.
- Une plus faible espérance de vie.
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée.
- Une part plus importante d'habitants en surpoids.
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents.
- Une moindre pratique d'une activité physique.
- Une présence moindre des professions de santé.

Dans ce contexte et conformément aux engagements qui ont été pris dans le cadre du projet régional de santé, l'ARS s'attachera, sous l'égide des directeurs des délégations départementales à déployer des mesures concrètes, mesurables s'appuyant sur ce qui existe déjà. Ces projets figureront aux feuilles de routes territoriales qui sont en cours d'élaboration.

J'appelle également votre attention sur le fait que la nouvelle carte que vous arrêterez le cas échéant, me conduira à faire évoluer le zonage de référence pour les aides à l'installation des professionnels.

## 2/ Proposition d'orientations

Je propose de retenir six orientations pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville.

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.
3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Vous trouverez en annexe de la présente note, quelques éléments de réflexion sur chacune de ces thématiques.

Ces orientations pourront guider le travail de conception des contrats pour lequel j'ai missionné les directeurs des délégations départementales.

Je leur ai demandé d'identifier les projets et initiatives de consolidation de l'offre de soins (par exemple : installation d'équipements comme les maisons des adolescents, maison des femmes, maison sport-santé, renforcement de la présence médicale via les centres de santé ou les maisons de santé, actions ciblées de prévention) qui pourraient être retenus dans chacun des quartiers couverts par la contractualisation.

Ces choix s'articuleront avec les contrats locaux de santé qui ont été passés entre l'ARS et les EPCI et qui pour nombre d'entre eux traitent des questions d'accès aux soins dans les quartiers.

Je note également que la commune de Maubeuge fera l'objet d'une mobilisation de mes équipes au titre de la participation de l'agence au dispositif « forces d'action républicaines ».

Enfin, sachez que je renforcerai la capacité de l'agence à observer l'évolution de la santé (offre et état de santé) dans les QPV afin de mieux orienter nos décisions.



Hugo GILARDI

ANNEXE  
Cinq orientations santé pour les contrats de ville

**1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins**

Il est proposé de déployer le dispositif existant des adultes relais médiateurs en santé dans 100 % des QPV en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

- A ce jour, nous recensons 44 ARMS. L'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires QPV en recrutant 1 ARMS pour 10 000 habitants QPV.
- Objectif = couverture territoriale complète en 5 ans.
- Reste à couvrir sur la base de 10 000 habitants / QPV :

Départements	Nombre total d'habitants en QPV	Nombre de postes de MS ouverts	Nombre d'habitants non couverts	Nombre de MS restant à recruter
Nord	361 198	26	119 134	12
Oise	68 875	1	56 690	6
Pas-de-Calais	149 827	16	49 669	5
Somme	36 442	3	23 902	3
Aisne	37 067	6	1 080	1*

\* concernant l'Aisne, le seul territoire restant à couvrir est Villers-Cotterêts. Ce serait donc une exception à la règle des 10 000 habitants pour ainsi être sur une couverture à 100 %.

**2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins**

**a. Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**

- Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
- Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.

**b. Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**

- Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

**3. Promouvoir la santé des jeunes**

**a. Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.**

- b. **Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).
  - c. **Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).
4. **Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**
- a. **Inscrire dans 100 % des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
  - b. **Soutenir les initiatives portées par les associations et / ou les habitants des QPV à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.
5. **Accompagner les structures d'aide alimentaire dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaires pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

**Délibérations et engagements des partenaires**

**Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**



## ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE RELATIFS AU CONTRAT DE VILLE

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'Ecole de la République. Le ministère de l'Education nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers d'Avion, de Billy-Montigny, de Fouquières-lès-Lens, de Grenay, d'Harnes, de Lens, de Liévin, de Mazingarbe, de Méricourt, de Sains-en-Gohelle, de Sallaumines, de Wingles retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Education nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire, celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire depuis 2015 sont :

- Le collège Langevin d'Avion et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège David Marcelle de Billy-Montigny et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Zola de Fouquières-lès-Lens et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Langevin Wallon de Grenay et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Victor Hugo d'Harnes et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Jean Zay de Lens et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Jean Jaurès de Lens et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Curie de Liévin et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Riaumont de Liévin et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Pascal de Mazingarbe et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Wallon de Méricourt et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Rostand de Sains-en-Gohelle et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Langevin de Sallaumines et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Léon Blum de Wingles et les écoles rattachées (REP)

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans
- le dédoublement en GS/CP/CE1
- la mise en place des 4 parcours au collège : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle
- « devoirs faits » et « l'accompagnement personnalisé » au collège
- le développement de l'utilisation des TICE et du numérique
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre des programmes de réussite éducative et via les espaces parents
- la lutte contre le décrochage scolaire [en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, outils spécifiques]



- l'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire (à temps plein en REP+, à temps partiel en REP) pour favoriser les liaisons écoles-collèges et d'un coordonnateur Cité éducative à temps partiel à Avion, Lens et Liévin.
- Le développement des compétences citoyennes et d'engagement
- Le programme PHARE

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants.

Par ailleurs, un binôme de référents « politique de la ville » composé d'un Inspecteur de l'Education Nationale et d'un Chef d'Etablissement est identifié comme interlocuteur auprès de la CALL et des délégués du préfet.

**Délibérations et engagements des partenaires**

**Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Hauts-de-France



## **Contribution de la DRAC dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »**

### **1/ Contexte**

Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'user du puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI); l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales<sup>1</sup>; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

### **Enjeux**

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 – 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

---

<sup>1</sup>- Avec 204 quartiers prioritaires, 17,2 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et 9 % dans le halo de pauvreté (500 000 personnes), un taux de chômage à 9% de la population active (allant jusqu'à 10,6 % dans l'Aisne), la région Hauts-de-France est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine. S'y ajoutent des indicateurs aussi alarmants en matière d'illettrisme ou de santé, autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 – 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

- La mise en application des droits culturels<sup>2</sup>;
- La montée en puissance des lieux et espaces-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers- lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.);
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants);
- Les cultures numériques;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.); une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes identifiés ;
- La mise en regard nécessaire de ces actions à l'aune des différentes transitions - écologique, sociale, économique et démocratique - que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner toute velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même parfois de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un supposé goût pour une culture exclusivement urbaine dans son expression.

---

<sup>2</sup>- Les droits culturels sont « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. [Ils impliquent] les capacités d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification ». Ils visent donc à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références dans le respect des autres droits humains fondamentaux internationaux (réf. Déclaration de Fribourg, 2007).

La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (art.3, loi NOTRe du 7 août 2015).

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

## **II/ Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV**

### **1/ Expertise et accompagnement en ingénierie**

#### **► L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles**

Le projet micro-folie porté par le ministère de la Culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'Etat, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes labélisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

#### **► Le déploiement du pass culture au sein des QPV**

Le ministère de la Culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6ème des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement correspondant à 20, 25 ou 30€ par élève - est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'Éducation nationale.

### ► **Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville**

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de «fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique de parcours (pas uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels,

Ces préconisations visent à éclairer la décision des délégués du Préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique de la ville (ayant des cahiers des charges précis).

## **2/ Accompagnement financier**

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes de la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/ou accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel - et non consolidé - sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

### ► **Dispositif C'est mon patrimoine**

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

### ► L'été culturel

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive).

La diffusion de courtes formes imprévisibles dans le cadre du programme « Plaines d'été » et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants des QPV.

### **3/ Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle**

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur :

des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation;

une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps de vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité permettent ainsi d'assurer des présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'Éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau

cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à ces présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Les résidences-mission du programme qu(art)iers sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de trois mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants des QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud de la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

#### **4/ Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC**

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV - centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu des droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés;



- faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement;
- créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun;
- apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels;
- écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

**Délibérations et  
engagements  
des partenaires**

**Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin**



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale de  
l'Emploi, du Travail et des  
Solidarités (DDETS)



## **Contribution de la DDETS dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

### ***1. La réforme France Travail***

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme **France Travail**.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer

**15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion** (associations, chantiers d'insertion).

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;
- accompagner la recherche d'une solution individualisée de **garde d'enfant**. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;
- accompagner la **mobilité** (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

**L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi** (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) **vaut prescription** à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les

collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours** ;
- de poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du **Logement d'Abord**, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;
- de mieux accompagner les familles en **difficulté éducative**. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

## **2. Protéger**

- ***L'égalité homme-femme***

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.

- ***Lutter contre les violences intra-familiales***

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de **7 accueils de jour** dédiés aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- *L'aide alimentaire*

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et récipiendaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaires dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

### **3. L'hébergement et logement**

- *La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées*

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. 11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements.

Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- ***Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV***

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut, par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permet d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;
- L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...
- L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;
- L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;
- La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.

- ***Le logement adapté***

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de mêmes que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes, qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.
- Les pensions de famille ou les résidences accueil constitue une autre déclinaison du « logement accompagnée ». Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.

- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- ***Le maintien dans le logement***

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la **commission départementale de conciliation (CDC)** est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de **prévention des expulsions locatives**.

Depuis 2021, la DDETS a renforcée l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental.. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

#### ***4. Rapprocher le développement économique et le développement social***

- ***Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes***

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagnement graduellement et en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituant pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comité locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloigné de l'emploi.

- ***Les Entreprises s'engagent***

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispense, également, un accompagnement



visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelque 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, sinon en qualité de co-financeur à tout le moins par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- ***Les services à la personne***

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017) dont les autorisations ou agréments relèvent soit de la DDETS ou des services du Département.

- ***L'économie sociale et solidaire***

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- ***L'activité partielle***

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'évènements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contre-partie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

\*

\*

\*

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



## **"Contribution de Pas-de-Calais habitat dans la mise en œuvre du contrat de ville « Engagements 2030 »**

*La nouvelle génération des contrats de ville est l'occasion pour l'Office de souligner son intention, non seulement d'être signataire des contrats de ville, mais également d'être pleinement associé à sa mise en œuvre.*

*En effet, dans un contexte de dégradation de pouvoir d'achat et de aggravation de la précarité de ses locataires, Pas-de-Calais habitat activera l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire son action dans la démarche des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », pilotée par les Communautés d'agglomération.*

*Ces contrats de ville devront répondre à quatre priorités :*

- 1. Des quartiers de plein-emploi*
- 2. Des quartiers d'adaptation aux transitions*
- 3. Des quartiers de l'émancipation*
- 4. Des quartiers plus sûrs et plus ouverts*

*La contribution de l'Office se veut être le reflet de son projet politique. C'est un esprit de partenariat, en lien avec les autres bailleurs, qui anime Pas-de-Calais habitat et qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de ces nouveaux contrats de ville.*

*Elle s'articulera autour de 5 thématiques :*

- 1. L'équilibre social des quartiers*
- 2. Le renforcement de l'attractivité du patrimoine par une meilleure performance énergétique*
- 3. L'amélioration des conditions de vie des habitants-acteurs*
- 4. Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle*
- 5. La mobilisation autour des dynamiques d'insertion socio-professionnelle*

*Sur la méthode, l'Office considère que les nouveaux contrats de ville doivent être le fruit d'une démarche de construction ascendante.*

*C'est pourquoi, un partenariat élargi doit être au cœur de la future méthode, avec la nécessité de construire des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers. Il est aussi nécessaire d'encourager la participation des habitants et de continuer à travailler avec les conseils citoyens, quand ils fonctionnent et s'inscrivent dans des démarches constructives, mais aussi d'inventer des formes plus souples de participation.*

*Si de nombreuses actions et projets de renouvellement urbain ont transformé les quartiers et amélioré les conditions de vie des habitants, les inégalités sociales persistent dans les QPV. Ce constat invite à poursuivre les efforts au niveau local et maintenir les moyens humains et financiers en faveur des quartiers prioritaires. C'est pourquoi, la Gestion Urbaine et Social de Proximité (GUSP) ainsi que le dispositif de l'abattement de la TFPB demeurent des leviers partenariaux et financiers importants pour agir au plus près des habitants."*

Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin

Délibérations et  
engagements  
des partenaires



# Contrats de ville 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030

***Mobilisation de France Travail en faveur des quartiers  
prioritaires de la ville du Pas-de-Calais***



# Pôle emploi s'est mobilisé en faveur des habitants des QPV dans le cadre des contrats de ville 2015 – 2023 du Pas-de-Calais

La mobilisation de Pôle emploi s'est effectuée dans le cadre d'une convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML

## Une mobilisation des services accrue en faveur des QPV

Alors que **16,4% des demandeurs d'emploi résident en QPV**, ceux-ci ont bénéficié d'une attention particulière permettant une accessibilité accrue aux services de pôle emploi en 2023 comme par exemples :

- **22,6%** des Demandeurs avec un accompagnement intensif (**Accompagnement renforcé et global**), **17%** des Demandeurs en **CEJ Pôle emploi**,
- **18,4%** des **entrées en formation**,
- **21,1%** des bénéficiaires de « **Valoriser son image pro** » pour lever les freins aux entretiens d'embauche,
- **18,4%** des bénéficiaires de « **Prépacompétences** » ; afin de se projeter sur un métier qualifiant ou certifiant,

## Une mobilisation des mesures favorable au retour à l'emploi des QPV

- **1 339 Emplois Francs mobilisés**,
- **20,6%** des **PEC** ont concerné un demandeur en QPV,
- **16,8%** des demandeurs ayant bénéficié d'une **immersion professionnelle**,
- **17%** des **CIE ERBM** et **4,2%** **CIE jeunes**,
- **20,3%** des bénéficiaires de « **Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi (POE)** » résident en QPV et **15,8%** des bénéficiaires d'« **Action de Formation Préalable au Recrutement AFPR** ».

## La Demande d'Emploi (DEFM) résidant en QPV

**Au 31/12/2023, 16,4% de la DEFM cat. ABC départementale réside en QPV (soit 19 072 DE sur une DEFM totale de 116 528 DE) soit -0,4pts sur un an,**

Le Pas-de-Calais représente 19,9% de la DEFM QPV de la région,

Le territoire ERBM représente 62,8% (-0,6 pts sur un an) de la DEFM QPV du département : 40,7% pour le bassin de Lens (- 1,1 pts sur un an ) et 22,2% (+0,6pts sur un an) pour le bassin de l'Artois.

**L'écart d'accès aux services s'est réduit,**

**Les accompagnements intensifs, les services déployés et la mobilisation des mesures ont été des effets leviers favorables à l'accès à la formation et à l'emploi,**

**L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile Pour certains publics et nécessite parallèlement de la levée de freins périphériques à l'emploi.**

# La mobilisation de France Travail sur le département du Pas-de-Calais se poursuit et s'amplifie dans le cadre des contrats de ville Engagements 2030

Les priorités stratégiques de France Travail en direction des QPV sont réaffirmées visant à ce que les demandeurs d'emploi QPV bénéficient de services et mesures, au moins à leur hauteur de leur représentativité dans la demande d'emploi

- **L'accessibilité des services de France Travail** dans les quartiers prioritaires ; en s'appuyant sur des partenariats renforcés, en proximité des habitants QPV dont le réseau des **Maisons France Service** ;
- **La mobilisation des services de droit commun en faveur :**
  - Des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux destinés aux publics les plus fragiles comme par exemples le **Contrat d'Engagement Jeune, l'accompagnement global, les aides à la levée des freins périphériques** ;
  - Des entreprises pour leur faciliter leurs recrutements lors d'implantation, maintien ou développement de leur activité, notamment **les emplois francs, les PEC, les aides d'adaptation et à l'embauche.**
- Renforcer l'accompagnement au travers **d'actions et de dispositifs spécifiques avec des conseillers dédiés** dans les agences France Travail, particulièrement concernées par les quartiers prioritaires : les Equipes emploi et les DTA, les actions novatrices hors les murs...

*Cf. slides suivantes pour plus de détail*

Cette dynamique d'actions sera facilitée par :

- **La mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux** du réseau de l'accompagnement pour une présence de proximité et la mobilisation des services de droit commun ;
- **L'appui des élus et des acteurs locaux de proximité pour fluidifier le « aller vers »** les habitants des QPV à la recherche d'un emploi.

Exemples de renforcement de la mobilisation des partenaires pour un public QPV

- Rapprochement France Travail et **Cap emploi** pour une offre globale à destination des demandeurs en obligation d'emploi.
- Collaboration avec les **missions locales** pour une offre plus intense à destination des jeunes.
- Dispositifs de « seconde chance » : **E2C , EPIDE , Service militaire volontaire SMV, Service Militaire adaptée SMA, service civique.**
- **L'APEC** pour les jeunes diplômés > Bac+3.
- Les **acteurs de l'alternance et le tissu associatif.**

*Les actions de France Travail, en faveur des QPV, s'articuleront avec celles menées dans le cadre d'autres politiques publiques, en particulier avec la mise en place du réseau Plein emploi et le Pacte Local des Solidarités.*

# Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (1/2)

Les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles

## Le Contrat d'Engagement Jeune

- Destinés aux jeunes sans emploi ni formation, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle :
- un programme d'accompagnement très intensif le mobilisant 15 à 20h par semaine minimum, personnalisé avec un conseiller dédié
- une garantie de ressources sous conditions, notamment de respect des engagements contractuels

**37 conseillers dédiés dans les territoires QPV**



## L'accompagnement global

L'accompagnement global est un accompagnement personnalisé et intensif, réalisé par un binôme constitué d'un conseiller France Travail (FT) dédié et d'un professionnel du travail social. Cet accompagnement a pour objectif l'accès à l'emploi du demandeur d'emploi (DE) par la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles qu'il rencontre.

**48 conseillers dédiés dans les territoires QPV**



## L'accompagnement renforcé

- Accompagnement favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, en service civique ou en alternance ou bien une formation

Répond aux besoins de contacts et entretiens réguliers. Existe pour les jeunes (Accompagnement Intensif Jeunes AIJ)



## • Existence d'autres modalités d'accompagnement :

- personnes autonomes dans leur recherche, sortants de formation, assistante maternelle, création d'entreprise ...
- **Aides à l'embauche et la formation, à la mobilité**
- **Cartographie d'actions de recherche d'emploi, d'aide à l'élaboration de projet**

## Accompagnements spécifiques QPV

### Equipe Emploi/Recrut'

avec un

- Accompagnement personnalisé avec rythme de contacts soutenu y compris après l'entrée en formation ou la reprise d'un emploi.
- L'accent est mis sur la multiplication des mises en situation professionnelle. Une orientation « marché du travail » affirmée et portée par de nombreux contacts avec les entreprises et la mise en place de jobs dating.
- Les conseillers France Travail s'appuient sur les partenariats locaux initiés avec les entreprises du territoire a minima sur le bassin d'emploi.



**21 conseillers dédiés**

**Déployés dans les 6 agences France Travail où le taux de QPV est supérieur à 25%**

### DTA QPV

- Ce dispositif est préconisé pour les demandeurs d'emploi QPV qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi durable.
- Un travail sur les freins sera mené : Meilleure compréhension de l'entreprise et ses règles, travail sur le réseau professionnel
- Accompagnement très soutenu sur la connaissance du marché du travail, valorisation des atouts, acquisition de méthodes de recherche d'emploi appropriées, soutien durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.





# Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (2/2)

## Proximité / aller vers

### Agir en proximité

#### EN 2024, c'est

- **9 agences France Travail**, soit plus de 42 % du réseau départemental, **implantées au sein d'un QPV ou dans les territoires** ayant une part de demandeurs d'emploi en QPV supérieure à 15%
- **50 Maisons France services** sont implantées sur le département
- Participation de France Travail aux Cités de l'emploi
- Mobilisation du réseau de lieux physiques de proximité [Cartographie des Tiers Lieux](#)

### Aller vers

- Des événements recrutement et formation **hors les murs**
- **Actions « Place de l'emploi et de la formation »** : lieu d'échanges et de conseils hors les murs regroupant les partenaires de l'emploi, de l'insertion et la formation où le public découvre les métiers, les opportunités, passe des entretiens de recrutement, au travers de « villages » dédiés.
- Découverte de métiers au sein des QPV
- **Parrainage/mentorat** en lien avec des associations (NQT par exemple)
- Accompagnement à la levée de freins (cf. exemples en slide suivante)

## Visibilité des opportunités d'emploi et de formation

- Mesevenementsemploi
- Francetravail.fr
- 1jeune1solution

## Accompagnement de l'entreprise en faveur de l'inclusion

Mobilisation des mesures gouvernementales publiques telles que les Emplois Francs, les PEC

- Recours à des méthodes de recrutement inclusifs : Détection de potentiels, Méthode de recrutement par simulation, actions « recruter autrement » (cf exemples ci-contre) ...
- Faciliter l'entrée en entreprise : immersion professionnelle facilitée, aides d'adaptation (AFPR, POE, AFEST)
- Animation d'ateliers Territoriaux de compétences avec les entreprises, fédérations, OPCO

## S'appuyer sur les valeurs du sport, de l'art & de la culture pour recruter Autrement

### Insertion par la culture : ART D'ACCEDER A L'EMPLOI

Avec le soutien de ses partenaires, ces opérations régulières sont proposées aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, afin de mettre en confiance les demandeurs d'emploi grâce à l'art.

- Partenariats avec des musées, des théâtres, des écoles artistiques, des sites patrimoniaux, des associations culturelles, tiers lieux culturels...; **L'ensemble des arts étant concernés.**

### Insertion par le sport

- **Du stade vers l'emploi : S'appuyer sur les valeurs du sport pour booster les recrutements.**

Elle consiste à répondre de façon plus inclusive au besoin de recrutement en se concentrant, sur les savoir-être des candidats, mis en valeur au travers d'une pratique sportive collective (journées mixant une matinée d'activités sportives, un déjeuner commun convivial et une après-midi d'entretiens de recrutement.)

- **Racing cœur de Lens : Ouvrir les portes des entreprises du réseau de la fondation aux jeunes** avec le staff du RCL au sein du centre d'entraînement. (Publics du Lensois, notamment les jeunes)

# ACCOMPAGNER LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES POUR FACILITER LA REPRIS D'EMPLOI

## Exemples de services France Travail contribuant à la levée des Freins périphériques à l'emploi

### Santé

- Favoriser l'accès aux soins en ayant recours « **PES : prestation emploi Santé** »
- Eviter le renoncement aux droits et aux soins par un accès simplifié à un délégué social **de l'Assurance maladie** dans le cadre d'un partenariat renforcé

### Garde d'enfant

- Aides spécifiques liées à la garde d'enfant « **AGEPI** » versées par France Travail
- Orientation vers les partenaires du champ social, particulièrement **la CAF et le département** dans le cadre d'une collaboration renforcée

### Mobilité

- Faire connaître la plateforme [Mes aides](#) (solutions de mobilité au niveau local) des professionnels et des habitants
- Programme solidaire notamment Caremakers pour l'entretien des véhicules et [Wimoov](#)
- Prestation Bilan Accompagnement Mobilité et en complément la plateforme Mamobilité62

### Financier

- **Outil de simulations d'allocations et d'aides en ligne** afin de guider les utilisateurs vers le bon outil pour estimer et connaître leurs droits à indemnisation, quel que soit le profil de la personne
- Partenariat de lutte contre l'endettement : banque de France, association Cresus

Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin

Délibérations et  
engagements  
des partenaires

**bpi**france



# ENGAGEMENTS BPIFRANCE

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

---

## Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

## Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>1</sup> afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les

---

<sup>1</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

## **La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance**

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organise autour de trois axes :

### **1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

#### **« Mon Pass Créa »**

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site [Bpifrance-creation.fr](http://Bpifrance-creation.fr), le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

#### **Collectif Cap Créa**

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

*Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

#### **Soutien financier aux réseaux**

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issues des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issues des QPV).

## 2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenant dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.  
Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

**Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).**

### La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

#### Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le

soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

**Entrepreneuriat Quartiers 2030** comporte **15 briques de solutions structurées autour de 3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.



L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

*Objectif 2027 : 40 bus*

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

*Objectif 2027 : 200 CitésLab*

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

*Objectif 2027 : 60 Carrefours*

### ✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.  
*Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux*
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.  
*Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur*
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.  
Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.  
*Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés*
- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.  
*Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés*
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.  
*Objectif 2027 : total levés 200 M€*

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

*Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement*

### ✦ **ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.  
*Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés*

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :
  - Accès aux marchés publics et privés  
Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)
  - Comex de poche  
Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

*Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif*

***Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.***

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Délibérations et  
engagements des  
partenaires



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

La CPAM de l'Artois s'engage au côté de ses partenaires pour que chaque assuré puisse accéder aux droits, aux dispositifs de prévention et aux soins dont il a besoin. Au travers de ces activités diversifiées et dans le respect de ses valeurs et de ses engagements, la CPAM de l'Artois assure le remboursement des soins, l'orientation et l'accompagnement des publics grâce aux différents canaux de contact qui leur sont mis à disposition.

Dans sa logique de réduction des inégalités, une attention particulière doit être portée auprès des publics les plus fragiles et notamment ceux qui renoncent malgré tout à se faire soigner. La collaboration engagée lors du contrat de ville 2019-2022 doit se poursuivre et se renforcer afin de rester au plus proche des préoccupations des populations confrontées à des fragilités dans leurs parcours de soins.

La CPAM propose de poursuivre les dynamiques engagées lors du précédent contrat de ville à savoir :

- Proposer une démarche d'accompagnement attentionnée via la Mission Accompagnement en Santé aux assurés les plus vulnérables, permettant de fluidifier le parcours de soin, de faciliter l'ouverture et la connaissance de ses droits.
- Sensibiliser des acteurs relais et les partenaires du territoire sur les dispositifs d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Par ailleurs, l'accès des habitants de la CABBALR aux différents dispositifs de prévention est un enjeu majeur et se traduit par :

- Un appui méthodologie et une expertise auprès des partenaires dans le cadre du montage et de la mise en œuvre des projets autour des dispositifs nationaux de prévention comme la promotion du dépistage organisé des cancers, le mois sans tabac...
- Un soutien des partenaires et des assurés dans la réalisation des Examens de Prévention en Santé et des Entretiens Individuels Approfondis au sein du Centre Epicure de Béthune

Enfin, La CPAM de l'Artois s'engage pleinement aux côtés des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en proposant des actions dans le cadre des démarches d'aller-vers à destination habitants des quartiers prioritaires.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Délibérations et  
engagements des  
partenaires





*Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :*

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;*
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;*
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance*

*Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :*

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;*
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;*
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.*

*La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ... ).*

*Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.*